

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1916 - 22 avril 2005 - prix : 1 €

Non à Chirac... et à la Constitution européenne

p. 3 et 5

**Le logement
livré aux
spéculateurs et
aux marchands
de sommeil**

p. 2 et 10

Dans les entreprises
**Grèves
pour les
salaires**

p. 11 à 15

SNCM
**Les marins
en lutte pour
leur emploi**

p. 11

Les 14, 15 et 16 mai

**La fête de
Lutte Ouvrière**



p. 16



• Incendie de l'hôtel Paris-Opéra

Des victimes de la politique gouvernementale

Le tragique incendie de l'hôtel Paris-Opéra (situé rue de Provence à Paris) a fait 24 morts, dont la moitié d'enfants, et une cinquantaine de blessés. Même si l'incendie a été déclenché, semble-t-il, à la suite d'une simple dispute, il est révélateur de l'immense misère dans laquelle plonge une partie grandissante de la population, en grande partie des sans-papiers, et du peu d'attention qu'y prêtent les pouvoirs publics.

Dans le cas des sans-papiers, la logique est implacable : pas de papiers donc pas de travail ou des travaux clandestins mal payés, pas de travail donc pas d'argent, pas d'argent donc pas de moyens d'accéder à un logement. Le SAMU social et d'autres organismes d'assistance les prennent en charge et les placent, faute de capacités d'hébergement suffisantes, dans des hôtels bas de gamme, dont on vient de voir que les conditions de sécurité peuvent y être déplorables. Ils y attendent des mois, voire des années, leur régularisation. Les maintenir dans la précarité relève d'une volonté politique délibérée, pour faire une illusion de pression sur les candidats à l'immigration, alors qu'il suffirait de régulariser leur situation pour qu'ils puissent espérer accéder à un logement dans des conditions moins précaires.

De façon plus générale, c'est toute la population pauvre que l'État actuel néglige et méprise. Le logement en hôtel par les services sociaux résulte aussi en effet du manque criant de logements. Il y aurait 320 000 demandes de logements

sociaux en attente en Ile-de-France. Mais le logement social, c'est le cadet des soucis des gouvernants.

Et si les autorités avaient une réelle volonté de loger en urgence ces demandeurs de logement, elles pourraient appliquer une loi qui date de 1945 et qui a été confirmée en 1998, permettant de réquisitionner les logements vacants, et ils sont très nombreux dans les grandes villes. Mais l'État se refuse obstinément à l'utiliser, trop respectueux du sacro-saint principe de la propriété privée.

Cette situation procure une véritable rente à ce qu'on appelle les « marchands de sommeil ». Les services sociaux payent de 15 à 20 euros par per-

sonne et par jour pour héberger ces personnes en grande précarité, dans des établissements à la salubrité douteuse quelquefois, comme dans le cas du Paris-Opéra. Une chambre occupée par quatre personnes peut ainsi rapporter plus de 2 000 euros par mois aux propriétaires de ces petits hôtels spécialisés dans ce genre d'accueil. Dix-sept mille chambres seraient ainsi utilisées en France, ce qui représente des centaines de millions d'euros versés par l'administration, le plus souvent à des margoulin sans scrupules.

Une manifestation de protestation suite à cet abominable incendie a eu lieu lundi 18 avril devant les ruines de l'hôtel Paris-Opéra, à l'appel du mou-

vement pour le Droit Au Logement (DAL). Elle a réuni plusieurs centaines de personnes, dont notre camarade Arlette Laguiller. Plusieurs orateurs ont dénoncé la situation scandaleuse des sans-papiers, ou témoigné de façon très émouvante des conditions de vie de cette population. Comme cette femme africaine qui racontait qu'elle s'occupait toute la journée des « enfants des Blancs », mais n'était pas sûre de retrouver le soir son enfant en bonne santé.

Il n'y pas de fatalité. Sur la base de la misère, le risque d'accidents épouvantables est beaucoup plus grand.

Roger PÉRIER

Leur société

- p 4 ■ IVG, services publics et UNEDIC
- p 6 ■ Lundi de Pentecôte
■ Chambéry, procès des agresseurs de contrôleurs
- p 7 ■ Hausse des prix et salaires
■ Retraite, assurance maladie
■ École primaire
■ Procès Seznec
- p 10 ■ Cité HLM de Fonsala (Saint-Chamond)
■ Grève des conducteurs de bus des Mureaux (78)
■ Le G8 fait payer les pays pauvres
■ Nouveau pape

Tribune

- p 6 ■ Qui attise le feu des nationalismes en mer de Chine ?

Référendum

- p 5 ■ Après le 29 mai ?
■ Le droit de grève et la Constitution

Dans le monde

- p 8 ■ Grande-Bretagne : MG Rover licencie
■ Élections au Pays basque espagnol
- p 9 ■ Allemagne : salaire minimum et riches PDG
■ Irak : un embargo inhumain

Dans les entreprises

- p 11 ■ Grève à la SNCM-Marseille
■ Sanofi-Aventis-Bordeaux
- p 13 ■ Air France-Orly
■ RATP
■ Cotelte-Rillieux (69)
■ Crédit Lyonnais - Paris-Bercy
- p 14 ■ Dassault-Aviation-Argenteuil (95)
■ VPS France (Saint-Denis)
■ Grève à Radio-France
- p 15 ■ Aluminium Dunkerque - Loon-Playe (59)
■ Cristalleries d'Arques

Hôpitaux

- p 12 ■ La grève des urgentistes
■ Hôpital Trousseau-Saint-Antoine (37)
■ Institut Gustave-Roussy

La fête de Lutte ouvrière

- p 16 ■ Présentation et programme de la fête

• Police

Les violences racistes en hausse

Le rapport annuel publié par la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) fait état d'une hausse des « dérapages » policiers en 2004, lors d'interpellations ou même de simples contrôles, avec bien souvent à l'origine une attitude raciste.

Déjà, la CNDS relève la réaction disproportionnée de certains policiers face à des situations qui ne présentent pas a priori de risques : menottages, palpations, gens plaqués au sol lors de banales infractions au code de la route, ou encore les contrôles d'identité répétitifs de jeunes des cités... dont ils connaissent parfaitement les noms.

Mais ce rapport dénonce surtout la nette progression

des comportements racistes des policiers, principalement dans les banlieues de la région parisienne, qui assimilent trop souvent immigrés et délinquants, et les actes de violence commis principalement envers les Maghrébins, les Antillais ou les Africains.

Encore ne s'agit-il que de données partielles, puisque cet organisme, créé en 2000, ne considère que les cas qui lui ont été soumis par les députés ou les sénateurs auprès de qui des victimes d'abus policiers se sont plaintes, ce qui est loin de recouvrir l'ensemble.

La Commission estime que l'augmentation des bavures policières est à rechercher dans le manque de formation des policiers, pour beaucoup

des jeunes provinciaux tout juste sortis de l'école de police et affectés dans des banlieues dites « chaudes », insuffisamment encadrés. Cela doit certainement y contribuer, mais ce racisme n'est pas qu'une question de génération : il y en avait tout autant parmi les anciens policiers.

En revanche, la politique sécuritaire impulsée par Sarkozy et poursuivie par son successeur, qui incite les policiers à montrer une présence musclée, à « faire du chiffre », ne peut qu'encourager les actes racistes et les attitudes agressives de la part de gens qui se sentent couverts, quoi qu'ils fassent.

Marianne LAMIRAL

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 185576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvrière.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvrière.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 18 avril

Non à Chirac... et à la Constitution européenne !



Lors de l'émission télévisée où il est venu défendre le « oui » au prochain référendum sur la Constitution européenne, face aux questions de certains participants sur le chômage ou la précarité, Chirac, pour toute réponse, s'est borné à déclarer que ces problèmes ne relevaient pas de la Constitution, et que ses interlocuteurs avaient tort d'avoir peur de l'avenir.

Mais qu'est-ce qu'il y a donc dans la Constitution européenne qui, d'après les partisans du « oui », ceux de droite comme la plupart des dirigeants du Parti Socialiste, mériterait que les électeurs l'approuvent ? Le fait, nous a dit Chirac, qu'elle prône « une économie sociale de marché », qui ferait partie des valeurs auxquelles il est attaché. « Sociale », le mot sonne bien... mais ce n'est qu'un mot, et qu'un mensonge. Il suffit de voir comment il se traduit dans la réalité.

Trois millions de chômeurs en France, dont une partie plongée dans une profonde misère, les licenciements collectifs et les fermetures d'entreprises qui se succèdent sans discontinuer, la précarité généralisée, des rythmes de travail en constante augmentation pour compenser les baisses d'effectifs, des horaires de travail « flexibles » entravant toute vie de famille pour beaucoup, la baisse du niveau de vie pour tous : voilà, pour les travailleurs, le « social » dont Chirac est tout fier et qu'il veut pour toute l'Europe.

Des retraites amputées, des maisons de retraite pour les personnes âgées dépendantes en nombre insuffisant et au budget rogné, et un gouvernement qui ne trouve, pour faire face à cette pénurie, rien d'autre que de voler un jour férié aux travailleurs : voilà une autre facette de ce « social ».

Des services publics en déliquescence. Des hôpitaux fermés. D'autres où, du fait des fermetures de lits ou de services, des malades sont hébergés des journées entières dans des couloirs, où les Urgences sont en permanence débordées. Des écoles où l'on supprime des classes et des postes d'enseignement. Des bureaux de poste ruraux qui ferment. Un

manque criant de logements décents accessibles aux travailleurs (avec les conséquences que cela peut entraîner, comme les vingt-deux morts, dont onze enfants, dans l'incendie d'un hôtel parisien où étaient logés des familles, en attente depuis des années parfois d'un logement social). Des transports en commun toujours aussi insuffisants. Voilà le « social » de Chirac, pour tous ceux qui ne disposent pas d'une fortune personnelle permettant d'échapper à tout cela.

Et Chirac a eu le front de conclure que « l'économie sociale de marché est un système où tout le monde peut s'enrichir ». Mais de qui se moque-t-il, à un moment où le nombre de pauvres n'a jamais été aussi grand ? La réalité est que les riches sont de plus en plus riches, et que la population laborieuse vit de plus en plus mal.

Ce n'est certes pas l'Europe qui est responsable de cela : c'est le grand patronat qui, profitant du chômage créé par son propre système économique, s'attaque sans répit au monde du travail avec la complicité des gouvernements à son service. C'est une situation que nous connaissons depuis des années, pendant lesquelles, de Mauroy, Fabius, Rocard et Jospin à Balladur, Juppé et Raffarin, tous les gouvernements, sous prétexte de rendre l'économie française « compétitive », ont multiplié les subventions et les dégrèvements de charges sociales pour le patronat, au détriment de la Sécurité sociale et des services publics.

Ce n'est pas l'adoption de la Constitution européenne – si elle était adoptée – qui aggravera cela, tout comme son rejet ne l'empêcherait pas. Mais nous n'avons aucune raison de dire « oui » à un texte qui fait de la course au profit à laquelle se livrent les capitalistes, sans égards pour les travailleurs qui en sont victimes, le meilleur système économique possible.

Dire « non » est la réponse qui s'impose. Même si elle ne nous dispensera pas, pour faire reculer patronat et gouvernement, de montrer aux possédants, dans les grèves et dans la rue, que les travailleurs ne se laisseront pas toujours faire.

Arlette LAGUILLER

• Consultation médicale

Sept euros de plus pour les malades ?

Le gouvernement annonce qu'il envisage d'instaurer une franchise de 7 euros sur les consultations des spécialistes (sauf les gynécologues, les ophtalmologues et les pédiatres), pour les malades qui n'auraient pas choisi de « médecin traitant » au 1^{er} juillet.

Rappelons que ce « médecin traitant » est chargé de coordonner le « parcours de santé » du malade, en l'adressant si besoin à un spécialiste. Si le

patient en consulte un, sans passer par son « médecin traitant », il paiera alors plus cher la consultation – 32 euros, voire beaucoup plus – et ne sera remboursé que sur la base de 25 euros, cette franchise de 7 euros restant à sa charge. De plus, le projet du gouvernement prévoit d'interdire aux mutuelles de prendre en charge ces 7 euros, afin, dit-il, de « responsabiliser les malades », qui sont considérés dans la propagande gouvernementale comme des irresponsables, abusant à tort et

à travers des soins. Quel mépris !

Cette franchise est encore en discussion et on ne sait pas si elle est déjà décidée ou si cette annonce vise, à l'approche du 1^{er} juillet, à « inciter » les patients à choisir un « médecin traitant ». D'autant plus que certains médecins, hostiles à cette réforme, conseillent à leurs malades de ne pas le faire.

Mais le fait même que le gouvernement en fasse état montre bien ce qu'il entend par « réforme » et « économies »

pour combler le soi-disant trou de la Sécurité sociale.

Déjà le 1^{er} janvier 2005, l'entrée en vigueur de la « réforme » de l'assurance-maladie avait imposé une participation obligatoire d'un euro sur chaque acte médical, que ni la Sécurité sociale ni les mutuelles ne rembourseraient. Il y avait aussi eu l'augmentation du forfait hospitalier, passé de 13 à 14 euros par jour, et qui doit passer à 15 euros en 2006 et à 16 euros en 2007. Enfin il y avait eu les augmentations

importantes – près de 10 % – des tarifs des spécialistes. Demain, ce sera peut-être cette franchise de 7 euros.

Une chose est certaine : quand Douste-Blazy annonce des économies pour la Sécurité sociale, il faut comprendre, pour les assurés, augmentation des tarifs et baisse des remboursements. Avec ce gouvernement, la réforme de la Sécurité sociale est un coup d'accélérateur à la médecine à deux vitesses.

Cédric DUVAL

• Services publics de proximité

Un intérêt purement électoral ?

Un mois après la manifestation du 5 février à Guéret, qui avait réuni syndicalistes et élus, souvent du PS mais aussi de droite, contre les suppressions de services publics en milieu rural, le gouvernement fait mine de tenir compte de ces protestations.

Une Conférence nationale des services publics en milieu rural avait été créée le 17 février par le gouvernement. Sa première session s'est conclue par le souhait que les élus locaux soient informés des projets de réorganisation, que les besoins de la population soient pris en compte, qu'un socle de services publics indispensables soit défini et qu'un fonds national spécifique soit créé à cet effet.

Les discussions dans cette perspective semblent avancer avec la direction de La Poste. Elle a signé avec l'Association des maires de France un accord sur l'organisation des agences postales, passées sous la responsabilité des communes. Les députés travaillent sur le même sujet : une loi interdirait que « plus de 10 % de la population d'un département se trouve éloignée de plus de 5 kilomètres des plus proches points de contact de La Poste ».

Mais il ne suffit pas d'en parler pour que les vœux de la population soient satisfaits. Par exemple, ces 10 % de la population d'un département éloignés des services postaux représenteront dans les petites communes des zones rurales une proportion plus importante. Et dans les zones urbaines cela permettrait de supprimer à peu près n'importe quelle poste de quartier. Même à Paris, il suffirait de ne conserver que la poste centrale de la rue du Louvre pour que tous les habitants se trouvent à moins de cinq kilomètres d'une poste !

Cette préoccupation à l'égard des services publics, en zone rurale en particulier, le gel des suppressions qui serait envisagé, tout cela est marqué par l'approche du référendum du mois de mai et le choix du gouvernement de différer les mesures qui fâchent la population. Une fois passée l'échéance électorale, l'intérêt du gouvernement pour la répartition équitable et pratique des services publics sur tout le territoire, sans en écarter les zones moins peuplées, risque bien de faiblir.

Vincent GELAS

• IVG

Reconnaître le droit dans les textes et dans les faits

Jack Lang, secrétaire national du PS et porte-parole de ce parti pour sa campagne pour le « oui » au référendum, s'est élevé, durant une émission de France Inter diffusée mardi 19 avril, contre ceux et celles qui prétendraient que le droit à l'avortement serait menacé dans la Constitution européenne.

Personne n'a jamais prétendu que la Constitution européenne menacerait ce droit. Mais ce qui est vrai, et que Lang se garde bien de dire, c'est que cette Constitution ne reconnaît nulle part le droit à l'interruption volontaire de grossesse, laissant le soin de légiférer en ce domaine aux États nationaux. Au lieu d'élargir les droits des femmes, elle entérine les législations réactionnaires des pays comme le Portugal, l'Irlande ou la Pologne, avec la bénédiction du « socialiste » Jack Lang.

D'ailleurs, l'article II-62 du projet de Constitution européenne stipule que « toute personne a droit à la vie ». C'est une satisfaction donnée à tous ceux pour qui l'embryon est, dès la fécondation, une « personne ». Autrement dit à l'Église, « Lais-

sez-les vivre » et autres bigots.

Même en France, tout n'est pas résolu en ce domaine. Le fait qu'après bien des années de lutte les femmes aient arraché ce droit à l'IVG et qu'en 1975 ait été votée la loi Veil a certes constitué un énorme progrès. Mais s'il est légalement possible d'avorter depuis trente ans, des difficultés multiples poussent encore de nombreuses femmes à partir à l'étranger.

Une enquête réalisée par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France, la DRASSIF, révèle qu'elles sont près de 5 000 chaque année et que, si un grand nombre d'entre elles avaient dépassé le délai légal français de 12 semaines pour avorter, le tiers avait pourtant formulé la première demande d'IVG dans les délais.

Souvent ces femmes ont essayé de trouver une solution dans leur département, en vain, y compris dans les départements d'Ile-de-France, pourtant les mieux dotés en médecins et structures hospitalières. Il existe de grandes inégalités de situation d'un endroit à l'autre de l'hexagone. Près de la moitié des 857 services de gynéco-obs-

tétrique ne font pratiquement pas d'avortements. À l'inverse, vingt services réalisent à eux seuls un cinquième des IVG. À Paris, 62 % des IVG sont effectués dans seulement six centres de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Parmi les nombreux obstacles que rencontrent les femmes, on trouve le manque de places, la pénurie de personnel. Rares sont les départements disposant de personnel qualifié pour l'IVG. Ainsi dans le Val-d'Oise, à Gonesse, aucun médecin n'a été recruté spécifiquement pour les réaliser. Des médecins refusent parfois tout bonnement de pratiquer des IVG, en opposant la clause de conscience. Il est possible que dans un service personne n'accepte de les faire. Il existe ainsi des maternités ne réalisant pas les IVG, alors qu'il s'agit d'une obligation réglementaire. Des établissements refusent aussi parfois de réaliser des IVG tardives, ou bien encore les réservent aux seules patientes des gynécologues libéraux de la clinique. Dans ce domaine comme dans d'autres, ce sont les femmes des classes populaires qui se retrouvent le plus en difficulté.

Il faudra donc encore se

battre pour que toutes les femmes, en Europe et bien au-delà des frontières européennes, aient le droit de choisir librement d'avoir un enfant, et donc d'interrompre volontairement une grossesse, et que ce droit soit reconnu dans la loi et dans la pratique.

Aline RETESSE

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Les religions et les femmes

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 4 février 2005



Prix : 1,50 euro. Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

• Unedic

Le directeur général veut faire la guerre aux chômeurs

Dans le quotidien économique *La Tribune* du 18 avril, le directeur général de l'Unedic, Jean-Pierre Revoil, a tenu des propos provocateurs.

« Quand on regarde comment les personnes privées d'emploi vivent les premiers mois de chômage, on constate une forte passivité, dit-il. Il faut dégripper le marché du travail », ajoutant : « Il faut habituer les Français à être beaucoup plus réactifs. Si le chômeur refuse la démarche de recherche et d'accompagnement vers l'emploi, alors qu'il est indemnisé, il y a un problème. Il faut trouver des moyens de pression, voire de contrôle, et même, dans certains cas avérés, de sanction. » Très content de son coup, ce dirigeant de l'Unedic, grassement payé avec l'argent des cotisations des salariés et futurs chômeurs, en a rajouté le lendemain, en déclarant à la radio qu'il avait voulu faire peur aux chômeurs.

Des sanctions pour un pré-

tendu « manque d'efforts dans la recherche d'un emploi », des dizaines de milliers de demandeurs d'emploi inscrits aux Assedic en sont victimes chaque année. Et les sanctions sont dures : au minimum des radiations temporaires, avec la suppression totale de toute indemnisation au moins pour plusieurs mois. Que voudrait-il en plus ? Le pilori ?

Il est inadmissible qu'on rende les chômeurs responsables du chômage, sans même un mot contre les patrons qui les jettent à la rue, sans aucune procédure, car la plupart sont des victimes des fins de contrats d'intérim ou à durée déterminée. Les licenciés économiques relevant d'une procédure spéciale ne sont qu'une minorité des personnes jetées à la rue.

Tout cela fait partie de la propagande des milieux patronaux, relayée avec complaisance par le gouvernement, sur le fait que, dans cette période de chômage de masse, il y aurait

des dizaines de milliers d'emplois en attente. Mais de quels emplois s'agit-il ? Dans le même numéro du journal, on apprenait que 30 % du total national des embauches envisagées pour 2005, toutes les corporations confondues, étaient liées à une activité saisonnière. À cela il faudrait ajouter quelques centaines de milliers d'autres relevant de contrats à temps partiel imposé, 25 ou au mieux 30 heures par semaine, aboutissant à des salaires mensuels autour de 600 euros. Bien loin du smic. Et tout cela sans parler des CDD et de l'intérim.

D'ailleurs, si l'on y regarde de près, le directeur général de l'Unedic se garde bien de parler de prendre un emploi, mais seulement de « démarche de recherche ». Car s'il y avait des emplois réels, ça se saurait. Même les officines de reclassement, que les employeurs d'entreprises de plus de mille salariés sont obligés de mettre sur pied dans le cadre des licen-

ciements économiques, se contentent dans la plupart des cas d'encaisser de l'argent en demandant aux salariés licenciés de consulter... les listes d'offres de l'ANPE.

Ce sont tous les travailleurs qui sont visés, ceux au chômage comme ceux en activité. Les patrons voudraient bien profiter encore plus de la situation et des 2,5 millions de chômeurs officiels recensés, pour faire baisser les salaires de tous. Si l'on pouvait forcer les licenciés à accepter de travailler tous pour 600 euros, on pourrait faire régner une concurrence sauvage entre travailleurs et imposer à tous les autres des salaires à la baisse.

La déclaration du directeur de l'Unedic rentre dans le cadre de l'offensive menée par le patronat et le gouvernement contre l'ensemble du monde du travail.

P. S.

• Après le 29 mai ?

Les nostalgiques de l'Union de la gauche

Se multipliant sur toutes les antennes, Jack Lang était l'invité de France Inter mardi 18 avril. Défenseur du « oui » au nom du PS, il a déployé ses talents de bateleur d'estrade, pour convaincre l'électorat du PS, et même au-delà, de rejoindre cette position du PS.

Pour cela, il a retrouvé un vocabulaire qui sonne mieux aux oreilles des électeurs de gauche : « Je suis engagé dans le combat internationaliste... C'est parce que je suis anti-impérialiste que je dis que ce traité est le meilleur rempart contre le libéralisme... Grâce à lui... nous pourrions enfin protéger les services publics. » Comme quoi ce politicien n'a pas peur des mots, au point qu'il en use à tort et à travers. Il faut avoir un certain culot pour oser dire que ce traité constitutionnel va « enfin protéger les services publics ». Car la Constitution va en réalité généraliser au niveau de l'Europe l'ouverture des services publics à la concurrence, une politique déjà largement engagée par le gouvernement Jospin, dans lequel Lang fut ministre. Jospin a accru les privatisations plus que tous les gouvernements de droite qui l'avaient précédé, Raffarin a continué sur le chemin tracé.

Lang a continué sur ce style : « Il y a une bronca contre le gouvernement... Je partage cette

colère... La colère est juste, il faut même l'amplifier contre ce gouvernement. Si nous voulons lui faire la peau, ce n'est pas en juin prochain, c'est en 2007. Alors préparons-nous. » Mais à quoi ? À la place du combat promis, notre valeureux héros propose de... réfléchir : « Imaginons un programme d'alternance fort et puissant. »

Pour l'avenir, c'est-à-dire pour 2007, il propose... la réflexion. Il ne prend aucun engagement, même pas celui sur lequel l'interrogeait un auditeur, d'annuler tout ce que le gouvernement actuel avait imposé à la population laborieuse : sur les retraites, l'assurance-maladie, les services publics. « Faire la peau » à ce gouvernement, selon l'expression de Lang, se limiterait donc à confier les rênes du gouvernement aux dirigeants du PS.

Cela n'est pas si éloigné, au bout du compte, de la perspective que propose Marie-George Buffet, la dirigeante du Parti Communiste Français, même si elle et son parti se présentent comme les principaux animateurs de ce qu'elle appelle le « non de gauche ». On a pu le constater lors d'une émission sur France 3, où la dirigeante du PCF, qui y était présente en même temps que Lang, a rappelé qu'elle avait partagé aux côtés de ce dernier une place de ministre dans le gouvernement Jospin et que, s'ils s'opposaient



Au Zénith, le 14 avril, de gauche à droite : Olivier Besancenot (LCR), Claire Villiers, José Bové, Jean-Luc Mélanchon (PS) et Marie-George Buffet (PCF).

aujourd'hui, il faudrait bien se retrouver à l'avenir pour gouverner ensemble.

Elle a renouvelé la même démonstration lors du grand meeting organisé par le PCF au Zénith à Paris le 14 avril, déclarant : « Les conditions sont réunies pour une grande victoire contre la droite. » Car, a-t-elle ajouté en parlant de la Constitution, « c'est un traité de droite, c'est normal que la droite le défende... Il faut que la gauche batte la droite en n'acceptant pas ce traité libéral ». Tout cela pour conclure : « Nous allons prendre toutes les initiatives pour rassembler la gauche, y compris ceux qui auraient voté « oui », pour débattre de ce que doit faire la gauche demain si elle revient au pouvoir. »

« Débattre » pour Marie-George Buffet, « réfléchir »

pour Jack Lang, la dirigeante du PCF va prendre dans la panoplie des mots creux chers aux dirigeants du PS pour parler de ce que ferait demain un « nouveau » gouvernement de gauche. Mais, fût-il rebaptisé « gauche de rupture » comme le dit Jack Lang, voire même « 100 % à gauche », l'objectif reste de remettre sur pied une nouvelle mouture des combinaisons du passé, « Union de la gauche » en 1981, « Gauche plurielle » en 1997. Ce serait la même politique voulue par les grands groupes capitalistes auxquels les dirigeants du PS sont tout aussi soumis que la droite. Ils l'ont largement montré depuis 1981.

Marie-George Buffet voudrait faire croire à tous ceux qui regardent vers le PC qu'il n'y aurait que cette issue, celle d'un gouvernement sous la houlette du PS, alors que bien des militants du PC, de ses sympathisants ou de ses électeurs gardent en souvenir les expériences amères des différents gouvernements de gauche de la dernière période. La direction du PCF martèle qu'il faut aller au gouvernement pour peser et imposer des mesures en faveur des travailleurs. C'est le même argument que ses dirigeants emploient depuis toujours. C'était le cas en 1981, mais aussi en 1997.

Mais chaque fois que le PS a accepté d'octroyer des strapontins au PCF dans les gouvernements qu'il dirigeait, c'était pour se servir de son crédit pour mieux faire accepter une politique antiouvrière et pro-patronale dans les milieux populaires. Le PC a payé au prix fort, sur le terrain électoral, le prix de sa compromission.

Ce n'est pas, comme le dit Lang, l'échéance électorale de 2007 qui permettra d'inverser le cours antiouvrier de la politique actuelle. Ce seront les réactions du monde ouvrier sur son terrain, celui des usines et de la rue. C'est là que les militants

ouvriers attachés au sort de leur classe, membres du PCF ou syndicalistes, communistes révolutionnaires ou tout simplement travailleurs en colère, pourront compter gagner les batailles décisives, à la fois contre le patronat et les dirigeants politiques à son service.

Paul SOREL

• Raffarin-Villepin

P'tit dèj tragique à Matignon

Après la malédiction des Grimaldi et en même temps que les affres de l'élection vaticane, l'actualité est occupée par la querelle entre Raffarin et Villepin. Pensez donc, le Premier ministre et celui qui veut le devenir auraient échangé des mots violents lors d'un petit-déjeuner. Malheureusement, il n'y avait pas de paparazzi pour saisir l'image de Villepin, l'homme qui veut être vizir à la place du vizir, sortant bouleversé et décoiffé de ce petit-déjeuner, ni celle de Raffarin obligé de masquer ses yeux gonflés de pleurs sous des lunettes noires. Et pourtant, chacun se réclame de l'amour de Chirac, mais ce dernier fait durer l'incertitude et torture ces deux malheureux.

Il serait prudent que l'intendant de Matignon achète de la vaisselle incassable, car l'affaire risque de continuer au moins jusqu'au référendum. Comment ose-t-on dire qu'en France le débat politique vole bas ?

Paul GALOIS

Le droit de grève... que la Constitution européenne ne garantit pas

Deux articles du projet de Constitution européenne soumis au référendum du 29 mai traitent du droit de grève. L'article II-88, qui s'intitule « droit de négociation et d'actions collectives », reconnaît aux travailleurs et aux employeurs, ou à leurs organisations respectives, le droit de négocier et de « recourir, en cas de conflit d'intérêts, à des actions collectives pour la défense de leurs intérêts, y compris la grève ».

Mais la reconnaissance de ce droit n'a aucune portée pratique, car il n'est reconnu que « conformément aux législations et pratiques nationales ». Il s'agit en fait d'une reconnaissance du droit des États à faire ce que bon leur semble : reconnaître le droit de grève, le limiter ou même l'interdire pour certaines catégories de salariés, voire pour toutes.

Les partisans du « oui » qui présentent cette reconnaissance du droit de grève comme une importante avancée sociale oublient de préciser que cela ne fait pas

avancer d'un pouce les droits des salariés dans les différents pays, puisqu'il ne s'agit pas d'obliger les États à modifier en quoi que ce soit leurs pratiques. Bien au contraire.

L'article III-210 précise en effet que, si « l'Union soutient et complète l'action des États membres » dans un certain nombre de domaines sociaux par des lois ou des lois-cadres, cela « ne s'applique ni aux rémunérations, ni au droit de grève, ni au droit de lock-out ».

En fait, la seule originalité de la Constitution est de

reconnaître le droit de grève, dans le premier article cité, comme un droit non seulement des travailleurs mais... des employeurs. Voilà le progrès ! Ce droit, appelé plus précisément droit de lock-out, est reconnu dans le cadre des « législations et pratiques nationales ». Encore heureux que l'Union européenne ne s'aventure pas à généraliser ce droit, car il s'agirait d'un recul considérable. Mais autant dire qu'elle ne fera rien non plus, là où il est reconnu, pour limiter ce droit exorbitant des employeurs sur leurs salariés.

Dans ce domaine-là aussi, la Constitution européenne ne constitue pas le moindre progrès pour les travailleurs et ils n'ont aucune raison de l'approuver.

Dominique CHABLIS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité,

TRIBUNE

Qui attise le feu des nationalismes en mer de Chine ?

Une grande campagne nationaliste anti-japonaise secoue la Chine depuis plus de deux semaines, marquée par des mobilisations massives les week-ends, des mouvements d'étudiants et de jeunes et d'attaques violentes contre des bâtiments, des intérêts ou des citoyens japonais. Le motif de départ invoqué est la dénonciation d'un ouvrage scolaire d'histoire du Japon, récemment paru, qui continue à délivrer le mensonge officiel minimisant les crimes du Japon contre les Chinois durant la guerre. Il n'est pas étonnant que la population chinoise soit indignée que, des décennies après, l'État japonais soit incapable de reconnaître sa responsabilité dans les crimes du fascisme et de la guerre, notamment ceux contre le peuple chinois. Il n'est cependant que trop évident que cette révolte n'est pas vraiment spontanée, qu'elle est sinon totalement téléguidée, du moins instrumentalisée par le pouvoir.

L'information a été diffusée à grande échelle, les média chinois ont fait monter la pression dans l'opinion et on sait combien ils sont tenus fermement en main. Alors que le pouvoir a une certaine efficacité pour empêcher la circulation des courriers électroniques politiques quand ils ne lui conviennent pas, il a autorisé et même encouragé les envois par internet de réactions et d'appels à protester et à manifester. Quant aux premières violences de rue, les forces de répression sont loin de s'y être fermement opposées. Même le week-end dernier où la manifestation était officiellement interdite, les manifestants n'ont pas vraiment été empêchés de prendre pour cible à coups de pierre et de bouteilles le consulat du Japon à Shanghai. On ne peut pas dire que la population aient été habituée à tant de mansuétude.

Si la question de départ est la reconnaissance des violences perpétrées par le Japon contre des citoyens chinois pendant la guerre entre 1937 et 1945, d'autres litiges bien plus actuels opposent les bourgeoisies de ces deux pays. Comme la contestation de la délimitation d'eaux territoriales entre Chine et Japon en mer de Chine orientale où se situent d'importantes réserves d'hydrocarbures. L'une des limites du développement industriel de la Chine est aujourd'hui le manque de matières premières et particulièrement l'insuffisance des sources énergétiques. C'est avant des négociations au sommet Chine/Japon programmées sur ce thème que cette mobilisation a pris naissance.

Elle dérange d'autant plus le Japon que ce pays a maintenant de nombreux intérêts économiques en Chine. Il est même l'un des pays, avec les USA, qui a le plus investi dans ce pays. Les intérêts commerciaux croisés, sont de plus en plus nombreux. Le débouché chinois devrait aider le Japon à sortir de sa crise. Quant à la Chine, le pays le plus dynamique du monde capitaliste en termes d'investissements, de développement industriel et d'accumulation de plus-value issue de la production, elle envisage l'avenir en termes d'accroissement de son emprise sur la région. Savoir qui des deux pays imposera sa prédominance sur cette partie du monde, est un enjeu à la fois économique et politique.

Le grand marchandage auquel procèdent ainsi les États chinois et japonais se fait en grande partie de façon ouverte. La Chine s'oppose à l'admission du Japon au conseil permanent des Nations Unies pendant que le Japon fait pression pour que la Chine ne reçoive pas les armements modernes que l'Europe rêve de lui vendre. Pour autant, cela n'exclut pas qu'ils finissent par parvenir à un compromis. À court et à moyen terme, les deux bourgeoisies, même concurrentes, ont sans doute plus d'intérêts communs qu'opposés. Mais dans le long terme la poussée de fièvre nationaliste qu'elles favorisent pour l'occasion, peut avoir des conséquences graves pour les deux peuples.

En Chine, où la montée des inégalités commence à entraîner des réactions sociales, le nationalisme pourrait servir à dévoyer les luttes ouvrières et à masquer aux travailleurs les vraies causes de leur misère et de leur oppression. L'union nationale face au danger nippon, pourrait assurer une certaine paix sociale au pouvoir. C'est une fausse piste sur laquelle égarer les opposants politiques, les étudiants et la jeunesse qui se heurtent toujours, développement capitaliste ou pas, à la dictature politique du parti unique prétendument « communiste ».

Au Japon où les couches populaires sont également frappées par la crise depuis des années, il est porteur de mobilisations d'extrême droite, une menace mortelle contre la classe ouvrière.

Les travailleurs, comme les deux peuples, ne pourraient qu'y perdre à se laisser prendre à cette surenchère nationaliste.

Robert PARIS

Convergences Révolutionnaires n° 38 (mars-avril 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Amérique du Sud : Une nouvelle gauche... contre les travailleurs.

Articles : Les lycéens contre la loi Fillon : quand la jeunesse s'invite dans la lutte de classe - La SNCF, dévoreuse d'emplois - Journaux : sous presse ou sous pression ? - La Côte d'Ivoire : la population entre trois feux - Le projet de manifeste de la LCR : une déclaration d'amour aux altermondialistes.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Lundi de Pentecôte

Au programme, lundi 16 mai : « L'Arnaque »

Il n'est pas question du film, le 16 mai, mais de la politique du gouvernement en matière de « solidarité » avec les personnes âgées et handicapées. Un autre genre de cinéma. Depuis le 30 juin 2004 en effet, le Parlement a définitivement adopté l'idée d'une journée de travail supplémentaire non rémunérée, fournie chaque année par les salariés, en contrepartie d'une cotisation patronale représentant 0,3 % de la masse salariale annuelle des entreprises et des agents de l'État.

À l'approche de la journée de travail gratuite du lundi de Pentecôte, de plus en plus impopulaire, un certain nombre de grandes entreprises ont déjà préféré annoncer qu'elles renonceraient à l'imposer aux salariés. C'est le cas de TF1, Mondial Assistance, Shell ou BASF. Sur le mode généreux, le PDG de TF1 a senti le vent et annoncé fin janvier qu'il verserait sa contribution de 600 000 euros afin que les 3 500 salariés du groupe puissent rester chez eux. Chez Mondial Assistance, le DRH précise que son entreprise n'a « pas envie de déclencher un mouvement social pour si peu », c'est-à-dire pour les 126 000 euros qu'elle versera sur sa masse salariale. D'autres, comme la Société Générale, ont d'office placé un jour obligatoire de RTT à cette date.

D'autres patrons, comme ceux de Total, Renault ou la BNP Paribas, en restent à la lettre de la loi : sept heures travaillées non rémunérées, le lundi de la Pentecôte étant désigné si aucun accord n'a été négocié avec les organisations syndicales pour déterminer un autre mode de... racket.

Car, sur le principe de la journée proposée par le gouvernement de Raffarin, il y a de quoi satisfaire le patronat et le Medef. La loi crée une « Caisse nationale de solidarité » que seuls les salariés vont devoir alimenter. Elle instaure un peu plus de flexibilité dans le temps de travail annuel et écorne le principe du jour férié non travaillé, puisqu'il est clairement stipulé que le lundi de Pentecôte reste l'un des onze jours fériés institués par le Code du travail. Quant au reversement à la Caisse de solidarité, un simple calcul montre que, dans

les entreprises privées, le patron empochera l'équivalent d'une journée de travail, soit 0,46 % de la masse salariale annuelle, sans compter la majoration pour heures supplémentaires et la cotisation sociale patronale, toutes deux non versées, et ne reversera que 0,3 % des salaires de l'année. À ce gain du patron s'ajouteront les bénéfices réalisés sur la vente de ce qui aura été produit lors de cette journée de production supplémentaire.

Tout cela, du moins, à la condition que tout fonctionne comme le souhaite le gouvernement... ce qui est de moins en moins certain. Car pour nombre de salariés, plus la date approche, moins existe l'envie de travailler une journée gratuitement pour le patron ou pour l'État ! Plusieurs syndicats ont déjà appelé à la grève le lundi de Pentecôte, contre les attaques sur le temps de travail ou pour des revendications salariales. Le Premier ministre s'est cru obligé d'argumenter sur les « deux milliards d'euros, l'équivalent de deux téléthons », que rapporterait en 2005 la journée travaillée gratuitement. Il a même perfidement lancé, aux syndicats qui appellent à la grève le 16 mai dans l'Éducation nationale, qu'« on ne peut pas prétendre qu'un fonctionnaire, qu'un enseignant n'aurait pas un travail productif ». Coup de pied de l'âne plutôt que coup de chapeau aux personnels des services publics, aux enseignants, surveillants, agents dont les postes sont supprimés !

Quant au 1,9 milliard d'euros que le gouvernement prétend tirer du lundi de Pentecôte et qui, aux dires de Raffarin, « rendrait possible la construction d'une nouvelle maison de retraite par an et par département », ne pourrait-il pas tout simplement être prélevé sur les cadeaux que fait le gouvernement aux patrons, par exemple sur les 20 milliards d'euros représentés par les exonérations de charges patronales, ou bien sur les trois milliards de commandes de matériel militaire passées par la ministre de la Défense pendant le seul mois de décembre dernier ?

Viviane LAFONT

• Chambéry

Procès des agresseurs de contrôleurs

Le 13 avril, le tribunal correctionnel de Chambéry jugeait, en comparution immédiate, trois jeunes (deux hommes et une femme) qui avaient reconnu avoir agressé un contrôleur et une contrôleuse en gare de Montmélian (entre Chambéry et Grenoble) le 28 mars dernier. Neuf mois de prison dont sept ferme, six mois dont trois ferme et cinq mois dont deux ferme : tel a été le verdict.

Les auteurs de l'agression ont donc été rapidement recherchés, trouvés et condamnés, mais cela ne change rien aux conditions d'ensemble qui peuvent générer de telles situations. Lorsque les contrôleurs de la région de Chambéry ont exercé pendant cinq jours leur droit de retrait, suite à l'agression de leurs

deux collègues, ils réclamaient que la SNCF prenne des mesures, comme la présence de deux contrôleurs par rame et pas seulement par train. Ils protestaient aussi contre le fait que de plus en plus de gares sont dépourvues de tout personnel. Par ailleurs, une des causes de tension entre les usagers et les contrôleurs est l'entassement des premiers dans des TER surchargés sur certains parcours, aux heures de pointe.

À ces questions-là, le procès n'a certes pas répondu, mais la direction non plus. Il faudra de nouvelles mobilisations des cheminots pour imposer que leurs conditions de travail cessent de se dégrader.

Correspondant LO

• Hausse des prix

Les salaires ne suivent plus

Selon une étude de l'Institut national de la statistique (Insee), en quatorze ans, de 1990 à 2004, le budget des ménages a explosé pour certains postes de dépenses.

Si certaines dépenses d'équipement, comme le prix des fours à micro-ondes ou des téléviseurs, ont baissé, la progression des prix est spectaculaire pour de nombreux postes qui pèsent en permanence, et lourdement, sur les budgets des familles.

Cette hausse représente en effet + 42,7 % pour le logement, + 36,4 % pour le fioul domes-

tique, + 35,2 % pour le gaz, + 31,9 % pour les transports, + 32,6 % pour les fruits frais, + 31,7 % pour le pain et les céréales, + 41,1 % pour le coiffeur, + 46 % dans les cafés-restaurants, + 37,2 % pour le cinéma, + 42,7 % pour les voyages organisés.

En 1961, le logement ne représentait que 12 % du budget des ménages. Il constitue maintenant, à lui seul, le quart du budget. Pour se nourrir, une famille doit désormais déboursier en moyenne 26 % à 30 % de plus qu'en 1990. Et la note de chauffage est encore plus lourde : de 35 à 36 % plus élevée, selon le mode

de chauffage adopté. Sortir, aller un soir au restaurant ou au cinéma est devenu quasiment un luxe. Partir en voyage organisé, également.

Cette situation continue de se dégrader. Même dans les familles où il y a pourtant deux salaires moyens, la consommation marque le pas depuis 2000-2001. C'est à cette date en effet qu'on a assisté à une véritable envolée des prix du foncier et de l'immobilier. Ainsi, entre 1998 et 2004, le prix d'achat des logements pourtant anciens a augmenté de 70 %, rendant très difficile l'acquisition d'un logement, y compris pour des sala-

riés disposant de revenus réguliers.

Car, parallèlement à cette évolution des prix depuis 1990, les salaires, toujours selon l'Insee, n'auraient augmenté que de 26 % dans le secteur privé et 33 % dans le secteur public, ce qui a donc entraîné une érosion du pouvoir d'achat et un début de paupérisation y compris de familles où il y a deux salaires.

Le gouvernement Raffarin avait prétendu « relancer la consommation » avec les baisses d'impôts. Mais cette baisse n'a évidemment profité qu'aux familles à hauts revenus, qui payaient un impôt conséquent.

Quant aux quelque sept millions de travailleurs précaires, en intérim, à temps partiel le plus souvent imposé, à la majorité des chômeurs et des retraités, ils ne peuvent se nourrir bien souvent qu'avec les produits bas de gamme des supermarchés et il n'est même pas question pour eux de partir en voyage organisé.

Une chose est sûre : une augmentation générale conséquente de tous les salaires et pensions est nécessaire pour toutes les catégories de travailleurs ! Mais il faudra l'imposer.

Jacques FONTENOY

• Retraite, assurance-maladie

Douste-Blazy découvre... qu'il fait des mécontents !

Le ministre de la Santé, Douste-Blazy, a fait part mardi 19 avril sur les ondes de sa découverte des « craintes des Français » face aux conséquences des réformes gouvernementales, celle des retraites comme celle de l'assurance-maladie qu'il a initiée.

« Nous avons fait, depuis trois ans, des réformes qui sont très importantes. (...) Ce qui est peut-être vrai, c'est qu'on n'a peut-être

pas assez mesuré à quel point les efforts consentis par les Français ont été durement ressentis », a-t-il déclaré à la radio. Lui qui se vantait il y a peu de l'efficacité de sa réforme de l'assurance-maladie, que prouverait la réduction du déficit de ses caisses, mesurerait donc aujourd'hui l'étendue du mécontentement soulevé par son application.

Bien entendu, le ministre de la Santé n'a jamais ignoré les conséquences catastrophiques

que sa réforme allait entraîner pour les travailleurs. L'insuffisance de crédits pour la santé mène l'hôpital public au bord du gouffre financier ; il manque de tout, et surtout de personnel, comme l'ont dénoncé les urgentistes massivement en grève. L'explosion des tarifs des assurances complémentaires de santé, l'obligation de payer un euro par consultation, l'augmentation des tarifs médicaux, du forfait hospitalier, de la CSG, de

la CRDS vont réduire le pouvoir d'achat des salariés actifs, retraités, chômeurs et de leurs familles, et restreindre encore leurs possibilités de se faire soigner correctement.

Le gouvernement auquel Philippe Douste-Blazy appartient a choisi de prendre dans les seules poches des travailleurs, pour la santé comme pour les retraites. Le ministre de la Santé réagit en évoquant bien hypocritement la nécessité d'une

« période d'accompagnement des réformes que nous avons faites, d'écoute, de dialogue social ». Cette prise de conscience tardive est sans doute en corrélation avec la période référendaire et la crainte que les électeurs se saisissent de l'occasion pour faire entendre leur ras-le-bol. Mais ce n'est pas cette « écoute » promise qui risque d'y changer quelque chose.

Aline RETESSE

• Écoles primaires

Fillon maîtrise la soustraction... de postes d'enseignants

L'Éducation nationale recrutera dans le primaire et les maternelles encore moins d'enseignants que les années précédentes. Seuls 12 805 postes de professeurs des écoles (le titre des anciens instituteurs) sont mis aux concours de cette année, 450 de moins qu'en 2004.

Pourtant, s'il est une tranche d'âge où le ministère de l'Éducation nationale n'a pas l'alibi de la diminution du nombre d'élèves, c'est bien celle-là. Selon ses propres chiffres, il y aura dans les écoles 51 000 élèves de plus l'an prochain. Fillon avait même promis dans son budget des postes supplémentaires à ce niveau. Il espérait ainsi justifier les postes d'enseignants qu'il supprimait dans les collèges et les lycées, sous prétexte d'une baisse démographique globale. Mais comme il n'est pas à une hypocrisie près, il a inventé un autre argument. De nombreux enseignants dans le

primaire vont, d'après lui, devoir reculer leur départ en retraite, à cause des nouvelles lois en la matière, dont la mise en œuvre est du même Fillon du temps où il était ministre du Travail. Pas besoin donc d'en recruter trop, puisqu'il y aurait finalement beaucoup moins de départs que les 15 400 prévus. Élèves en plus ou élèves en moins, Fillon a toujours les yeux fixés sur la calculatrice qui lui indique le nombre de postes à supprimer. Dans les dix ans qui viennent, la moitié des enseignants devraient partir à la retraite, mais il n'est pas question pour le ministère d'en recruter autant de nouveaux pour compenser.

On mesure déjà les conséquences de cette politique. Ce qui correspond aujourd'hui à la norme aboutit à des classes bien trop nombreuses pour que les enfants puissent vraiment apprendre à lire, à écrire ou à compter, notamment dans les quartiers populaires. Pire, il suffit

bien souvent qu'une enseignante parte en congé maternité pour que les élèves soient répartis dans les autres classes pendant plusieurs semaines, puisqu'il n'y a pas de remplaçants. Inutile de dire qu'avec dix élèves de cours préparatoire dans sa classe de CM 2 par exemple, un enseignant ne peut s'occuper correctement ni des uns ni des autres. Mais la baisse du recrutement dans le primaire ne pourra qu'aggraver une situation déjà difficile, voire insupportable dans maints établissements.

Pour tenter, en vain, de vendre sa réforme de l'Éducation, il versait des larmes de crocodile sur les enfants qui arrivaient au collège sans savoir vraiment lire, écrire ou compter. En faisant des coupes claires parmi les enseignants, il détériore délibérément une situation déjà peu brillante !

Daniel MESCLA

• Procès Seznec

Révision ou procès de la justice ?

La commission de révision des condamnations a décidé, le 11 avril, d'accepter d'ouvrir la voie à une éventuelle annulation de la condamnation pour meurtre prononcée en 1924 contre Guillaume Seznec. Celui-ci a passé vingt ans au bagne avant d'être libéré.

Pourtant, dès le procès de 1924, des voix s'étaient élevées pour douter de sa culpabilité. On n'a pas retrouvé le corps de la supposée victime, Seznec a toujours nié et l'enquête de la police avait scandalisé par le parti-pris du commissaire Bonny en faveur de l'accusation. Bonny, le genre d'enquêteur porté sur la fabrication de preuves, avait tout fait pour « charger » Seznec. Ce personnage trouble fut d'ailleurs révoqué de la police en 1935, pour avoir été mêlé à de nombreux scandales, dont l'affaire Stavisky. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'ex-policier Bonny reprit du service à la

Gestapo. En décembre 1944, il fut condamné à mort et fusillé. Mais la justice n'avait jamais remis en cause son enquête.

Il aura donc fallu attendre 2005 pour qu'elle accepte de rouvrir le dossier... après avoir rejeté treize demandes de révision présentées par la famille Seznec. Le ministre de la Justice Perben s'est félicité que « l'institution judiciaire donne une image ouverte d'elle-même ». Il ne lui en faut pas beaucoup. Ouverte, une justice qui, après avoir envoyé un homme clamant son innocence au sinistre bagne de Cayenne, met près de 80 ans à reconnaître qu'elle a peut-être eu tort ?

Cette justice se montre surtout obstinée... à considérer que la police a toujours raison, fût-elle représentée par un aussi triste sire que le policier Bonny.

Cédric DUVAL

• Grande-Bretagne

MG Rover : vague de licenciements sur fond électoral

Le 18 avril, les 6 100 ouvriers de l'usine automobile MG Rover de Longbridge, à Birmingham, recevaient leurs lettres de licenciement, suite à la mise en cessation de paiement du groupe. Un millier de salariés sous-traitants ont déjà perdu leur emploi. Et il risque d'y en avoir beaucoup d'autres, puisqu'on estime que plus de 15 000 emplois de sous-traitance dépendaient directement des commandes de Longbridge, dans la seule région de Birmingham.

C'est donc une véritable catastrophe pour cette région, la deuxième agglomération de Grande-Bretagne après Londres, d'autant qu'elle a déjà été frappée par une série de plans de licenciements au cours des derniers mois, plus particulièrement dans l'automobile, chez Jaguar, Land Rover et PSA Peugeot, et que son tissu industriel est fait de sous-traitants de l'industrie automobile.

Survenant en pleine campagne pour les élections parlementaires du 5 mai, la mise en liquidation de MG Rover a provoqué la panique à la direction du Parti Travailliste de Blair. Ce parti a déjà perdu tellement de terrain depuis huit ans, dans cet ancien bastion qu'est Birmingham, que la réélection de ses quinze députés en poste n'était déjà pas assurée avant la fermeture de Longbridge.

Blair s'en est donc pris au premier patron « voyou » venu. Il est vrai qu'il y en a un tout trouvé : Phoenix, le propriétaire de MG Rover. Car ses quatre actionnaires principaux se sont fait remarquer pour leur voracité, en s'attribuant 60 millions d'euros en quatre ans, tandis que les pertes de l'usine augmentaient et que le déficit du fonds de retraite du personnel se creusait.

Mais, malgré cette voracité, les parasites de Phoenix ne sont quand même que des sous-fifres. Car il faut dire, ce que Blair se garde bien de faire, que la fermeture de Longbridge n'est que le dernier épisode de la mise en pièces du groupe automobile nationalisé British Leyland par de très respectables et riches entreprises, dont personne n'évoque le nom dans cette affaire.

C'est en 1988 que le gouvernement Thatcher vendit le groupe pour une bouchée de pain au géant de l'aéronautique BAE. Celui-ci s'empressa de revendre à des promoteurs tous



Blair est moins préoccupé des vagues de licenciements que des vagues futures d'abstentionnistes.

les terrains qui pouvaient l'être et de fermer les usines qui s'y trouvaient. Jaguar fut revendu au géant américain Ford, tandis que BAE multipliait les plans de licenciements, tout en cherchant un acquéreur pour reprendre le reste du groupe.

Cet acquéreur fut le groupe allemand BMW, qui acheta en 1994 ce qui restait du groupe, permettant à BAE de tirer un gros bénéfice d'une opération dans laquelle il n'avait fait aucun investissement. Et BMW poursuivit la politique de BAE, réduisant les effectifs au maximum et vendant tout ce qui pouvait l'être – dont Land Rover qui fut vendu à Ford.

En 2000, BMW décida que Longbridge, la plus grosse usine du groupe, coûterait trop cher à rentabiliser. L'usine et ses 9 000 ouvriers devaient disparaître. Soucieux de ne pas s'exposer à un événement qui risquait d'être politiquement coûteux, Blair intervint. Mais, bien sûr, il ne fut pas question d'obliger le riche BMW à prendre sur ses bénéfices présents et passés pour maintenir les emplois à Longbridge. Au contraire, Blair chercha avant tout à aider BMW à se débarrasser de l'usine à un coût minimum et en faisant en sorte qu'il y ait le moins de vagues possible.

Enfin, le gouvernement, auquel s'était joint le syndicat des Transports T&G (majoritaire dans l'automobile), présenta un plan de rachat par le consortium Phoenix. Ce dernier payait 15 euros symboliques pour l'acquisition de l'usine, et recevait un prêt sans intérêt de BMW, d'un montant équivalent à celui des primes de licenciement qui auraient dû être versées. Tout le monde y trouva son compte, sauf les ouvriers qui, au nom de ce que le T&G proclamait être une « victoire », se virent contraints d'accepter

1 500 licenciements immédiats – qui furent suivis de bien d'autres ! Aujourd'hui, la fin de l'usine de Longbridge, orchestrée par BMW, Blair et les leaders syndicaux, apparaît comme un fait accompli. Elle laisse un goût amer à de nombreux travailleurs, et pas seulement à Longbridge ou dans la région de Birmingham, surtout quand ils entendent cette jeune ministre de Blair lancer à l'audience

d'une table ronde télévisée qu'« il faut en finir avec l'idée qu'il existe des emplois à vie » !

Quant aux élections du 5 mai, tout cela laisse présager un taux d'abstention encore plus élevé que l'indiquaient les sondages. C'est bien là le problème de Blair. Ce n'est pas pour rien si le plus grand quotidien anglais, le *Sun* du milliardaire Rupert Murdoch, qui fait campagne pour Blair, titrait en lettres énormes à la Une

de son numéro du 18 avril : « Il faut voter ! »

Du coup, l'issue de ces élections paraît moins certaine de jour en jour pour Blair. Mais pour la classe ouvrière, ce qui est sûr c'est que, face à la nouvelle vague de licenciements qui la frappe, ce n'est pas dans les urnes qu'elle trouvera les moyens de se défendre, mais en utilisant les méthodes de la lutte de classe.

François ROULEAU

• Pays basque espagnol

Batasuna illégal, mais toujours présent

Les élections au Parlement basque qui se sont déroulées le 17 avril modifient sensiblement le nombre de députés des plus grands partis par rapport aux précédentes élections de 2001.

Le Parti Nationaliste Basque, qui pensait obtenir la majorité absolue de 38 députés, perd des voix et passe de 33 à 29 élus. Le Parti Socialiste Basque gagne lui 5 sièges, passant de 13 à 19, alors que le Parti Populaire, de droite, passe de 19 à 15. Le groupe IU (Izquierda Unida, « Gauche Unie »), communiste et écologiste, se maintient avec 3 députés.

Le plus notable de ces élections est la percée du Parti Communiste des Terres Basques (PCTV). Ce petit parti, qui n'existait quasiment pas sur la scène parlementaire, a « offert sa candidature » à Batasuna, le parti nationaliste radical, interdit d'élections par la justice à cause de son soutien à ETA.

Début avril, le lendemain de l'annulation des listes liées à Batasuna, le Parti Communiste

des Terres Basques avait déclaré que, pour que « toutes les options politiques soient représentées », sa liste serait celle des nationalistes radicaux. Et Batasuna, par la voix de son dirigeant Otegui, avait alors appelé à voter pour le PCTV.

Le PCTV a donc obtenu 12,5 % de suffrages et 9 députés, alors que Batasuna n'avait que 10 % des voix et 7 députés en 2001. Il y a eu, visiblement, dans une partie de l'électorat basque, une claire volonté de sanctionner l'atteinte aux libertés que représente l'interdiction de Batasuna. Ce vote a permis au PCTV, qui s'était fait le « porte-parole » de Batasuna, de retrouver les scores élevés atteints par celui-ci aux élections de 1993 et de 1997.

Le Parti Nationaliste Basque, majoritaire mais loin de la majorité absolue, est maintenant dans l'obligation de chercher des alliés pour gouverner, et la forte présence de Batasuna, même masqué derrière le PCTV, va être au centre des discussions. Si l'actuel « lehendakari » (chef du gouvernement

basque) Ibarretxe veut diriger, il va lui falloir non seulement continuer à avoir l'appui d'IU, mais sans doute discuter avec le PCTV. À moins qu'il ne tente une négociation avec le Parti Socialiste Basque, avec lequel il est en complet désaccord sur l'avenir du Pays basque, dont le PNV voudrait faire un État librement associé à l'Espagne. Toutes les alliances à venir vont donc beaucoup préoccuper les politiciens et les commentateurs.

Le nationalisme radical au Pays basque continue à poser des problèmes aux gouvernements basques et espagnols successifs. Il n'est malheureusement porteur en rien d'un programme et d'idées qui puissent aider la classe ouvrière basque, encore moins la classe ouvrière de l'ensemble de l'Espagne, à faire face aux coups qu'elle subit. Pourtant, il serait urgent de préparer une contre-offensive face aux bourgeoisies basque ou espagnole qui continuent à s'attaquer durement au monde du travail.

Jacques MULLER

• Allemagne

Salaire minimum et démagogie électorale

Depuis la révélation publique de l'existence d'un site Internet pratiquant le dumping salarial (les propositions d'emploi y sont mises aux enchères : pour y prétendre, les chômeurs doivent faire des offres de salaire de plus en plus basses !), le gouvernement allemand a fait mine de lancer la chasse aux « moutons noirs », désignant sous ce terme les patrons qui contournent les règles sociales en vigueur.

Au cours de la deuxième semaine d'avril, les services de douane ont ainsi organisé une opération de contrôle de 350 abattoirs, où de nombreux travailleurs polonais sont employés pour des salaires de misère : environ 3 euros de l'heure, en dessous des conventions collectives régionales du secteur. Car non seulement il n'existe pas, en Allemagne, de salaire minimum uniforme à l'échelle du pays, mais les conventions collectives ne s'appliquent que dans les entreprises membres des unions patronales signataires de ces conventions. Ce qui fait que, selon la centrale syndicale DGB, seuls 70 % des salariés de l'Ouest et 55 % de ceux de l'Est sont couverts par une telle convention.

C'est dans ce contexte que le chancelier social-démocrate Gerhard Schröder envisage de proposer, en mai prochain, une loi qui imposerait aux entreprises de respecter le salaire minimum en vigueur dans leur branche. Mais cette soudaine préoccupation « sociale » comporte une bonne dose d'hypocrisie. Car elle émane d'un gouvernement, prétendu de « gauche », qui a organisé une des pires régressions de la condition ouvrière depuis la guerre. Ce chancelier, arrivé au pouvoir en 1998 avec la promesse de réduire le chômage de moitié, non seulement a laissé les patrons licencier à grande échelle et s'est attaqué aux droits des chômeurs et des assurés sociaux, mais il a aussi donné l'exemple des bas salaires. En élargissant d'abord les « minijobs » pour lesquels les cotisations patronales sont réduites : 6,9 millions de salariés travaillent aujourd'hui pour 400 euros par mois. Il a aussi mis en place, depuis le début 2005, les « jobs à un euro » pour des travaux d'utilité publique, qui peuvent être imposés aux chômeurs sous peine de réduction de leurs allocations. Le résultat de cette politique est que

la misère touche aujourd'hui, selon l'institut Eurostat, 15 % de la population allemande, soit un niveau encore supérieur à celui de la France !

En réalité, la préoccupation du gouvernement est essentiellement d'apparaître préoccupé du sort du monde du travail... jusqu'au 22 mai, date des élections régionales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Avec 18 mil-

lions d'habitants, ce land (qui englobe la région industrielle de la Ruhr) est le plus peuplé du pays et est aussi, depuis des décennies, un fief du Parti Social-Démocrate. Or tous les sondages pronostiquent, à l'heure actuelle, une défaite de celui-ci, tant le désarroi est grand dans la classe ouvrière.

Rien ne garantit donc que le gouvernement ira au bout de ses

proclamations concernant l'instauration d'un ersatz de salaire minimum. Mais si c'est le cas, on pourra seulement dire qu'il ne s'agit pas d'une attaque de plus à mettre à son actif. Quant à l'efficacité de la mesure, elle risque d'être réduite, en raison des dérogations qui permettront aux patrons de continuer (presque) comme avant. Déjà, face aux chantages patronaux à

la délocalisation, et pour « sauver l'emploi », les syndicats signent depuis deux ans, dans bien des entreprises, des accords qui sont en retrait sur les conventions collectives. Pour se défendre vraiment, et rattraper les pertes importantes de salaire de ces dernières années, les travailleurs d'Allemagne ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

De la misère chez les PDG

Le mois dernier, la ministre de la Justice allemande a annoncé qu'elle entendait contraindre dans le futur les patrons allemands à publier tous les ans leur fiche de paie. En théorie, l'an prochain un millier d'entreprises cotées en Bourse devraient donc publier les salaires de leurs PDG. Mais les patrons allemands ne sont pas tous partants pour cet exercice de transparence.

Le patron de Porsche mène la fronde et la Fédération allemande de l'industrie (BDI) a déclaré que les entreprises ont le droit de décider toutes seules de ce qu'elles veulent faire. D'autres, comme BMW ou Mercedes-Daimler-Chrysler, obtempéreront seulement si le gouvernement fait passer son projet de loi.

Dans cette ambiance, certains

actionnaires, contents que le ministre leur donne un coup de pouce, tentent de réduire les revenus des PDG à leur profit. C'est ainsi que les actionnaires de la société Puma, qui se plaignent de n'avoir touché qu'un euro de dividende par action, viennent de refuser le programme de stock-options concocté par ses dirigeants.

Tout ne va pas cependant si mal entre actionnaires et PDG. La ministre de la Justice a d'ailleurs prévu dans son projet de loi que l'assemblée des actionnaires pourra éventuellement décider à la majorité qualifiée des trois quarts que les salaires du PDG resteront secrets.

Cependant, certains PDG jouent déjà le jeu et font connaître le montant de leur salaire. Celui de Volkswagen touche 2,6 millions d'euros par an et celui de Siemens fait mieux, avec 3,56 millions. Ces salaires se situent dans la moyenne des éva-

luations déjà publiées chaque année. Le revenu moyen des PDG des grandes entreprises allemandes était estimé en effet à 2,4 millions d'euros par an en 2003, en progression de près de 100 % par rapport à 2002, où il aurait été de 1,25 million d'euros.

Mais cette année, celui par qui le scandale arrive est une fois de plus le patron de la Deutsche Bank, qui affiche un résultat à faire pâlir ses pairs : 10,1 millions d'euros en 2004, soit 380 fois ce que touche un employé de sa banque. Pour se justifier, il a expliqué qu'il empocheait moins que les conseillers financiers qu'il emploie. Son salaire ne serait, dit-il, que le quatorzième en importance dans son groupe. Et ses revenus seraient même cette année en diminution par rapport à ceux de l'an dernier, de 9 % supérieurs !

La Deutsche Bank est une entreprise plus que prospère. Elle a augmenté ses résultats de 87 %

cette année et, pour les améliorer encore, elle prépare un plan de réduction du personnel de 10 %, ce qui devrait supprimer 6 400 emplois.

Les PDG français, quant à eux, n'ont pas trop de raisons de jalouser les patrons allemands. Les salaires des PDG des grandes entreprises avaient progressé de 23 % en moyenne en 2003. Leur rémunération moyenne (stock-options compris) se situait à 6,2 millions d'euros. Certaines stars font beaucoup mieux que le PDG de la Deutsche Bank : 18,2 millions pour Bernard Arnault (LVMH) et 13,8 millions pour Zacharias, le patron du groupe Vinci. Arnaud Lagardère (Matra-Hachette), lui, n'avait gagné « que » 9,5 millions, mais sans stock-options.

Comme on le voit, la modération salariale est un usage exclusivement réservé aux seuls salariés.

Jacques FONTENOY

• Irak

Ceux qui ont imposé un embargo inhumain ne sont pas en procès

Aux États-Unis, un procès s'est ouvert contre des dirigeants d'une société ayant profité du programme « pétrole contre nourriture » avec l'Irak, qui fixait les règles de fonctionnement de l'embargo imposé sous le régime de Saddam Hussein. Les inculpés, après avoir distribué des pots-de-vin à des entreprises et à des banques contrôlées par le régime, achetaient du pétrole irakien à très bas prix et en tiraient de gros profits.

Ces pratiques de rapaces de quelques individus – somme toute très ordinaires dans le

monde capitaliste – n'apportent qu'une dose supplémentaire d'odieux au sordide de cet embargo que les États-Unis et, entre autres, la France, ont infligé à la population irakienne pendant plus de dix années et qui faisait payer à l'ensemble de celle-ci le fait que Saddam Hussein avait cessé de plaire aux États-Unis.

« Au lieu de faire parvenir l'aide aux personnes qui en avaient le plus besoin, ce qui était l'objectif du programme, les accusés ont facilité le transfert d'argent à des sociétés écrans créées par le régime de Saddam », a déclaré le procureur à ce procès. Mais en réalité la résolution

adoptée en 1995, dite « pétrole contre nourriture », autorisait le gouvernement irakien à vendre du pétrole en quantité limitée et à disposer officiellement de la moitié de ces revenus pour acheter de la nourriture, des médicaments et des produits de première nécessité. Un comité des sanctions contrôlait les commandes irakiennes et en rejetait une bonne partie, depuis les mines de crayon jusqu'à certains médicaments, sous prétexte d'une possible utilisation dans la fabrication d'armes de destruction massive.

Comme l'expliquait un ancien coordinateur des services humanitaires de l'ONU en

Irak, « le Comité des sanctions peut approuver neuf commandes et bloquer la dixième, sachant très bien que, sans elle, les neuf premières ne servent à rien... C'est un stratagème étudié. » Les conséquences de cet embargo furent dramatiques pour les populations. On a estimé qu'un million d'Irakiens, dont la moitié d'enfants, en sont morts, avant même que la deuxième guerre du Golfe fasse de nouvelles victimes et achève la destruction du pays.

Ce procès-là, le procès de cette politique criminelle menée contre tout un peuple, est encore à faire.

Annie ROLIN

• Cité HLM de Fonsala – Saint-Chamond (Loire)

Les locataires se mobilisent

La cité HLM de Fonsala, à Saint-Chamond, la plus importante de la commune (1 750 appartements), est concernée par deux opérations simultanées : une réhabilitation, qui concernera d'abord les deux tiers des appartements, et une opération d'urbanisme avec démolition de quatre allées et construction de maisons au pied des immeubles HLM.

Les locataires se sont inquiétés dès que les premières rumeurs se sont répandues sur ces opérations. Ils se méfiaient de l'OPAC, qui traitait toutes leurs demandes avec dédain et qui, surtout, n'a pratiquement pas fait de travaux d'entretien un peu conséquents depuis la création des immeubles : les années 1970 pour les plus

anciens. Ce qui fait que, lorsque les militants de Lutte Ouvrière, dont le conseiller municipal de notre mouvement, ont fait du porte-à-porte pour connaître l'opinion des locataires, les revendications ont afflué. Cela d'autant plus lorsqu'il a été rappelé aux locataires que la dernière réhabilitation pilotée par l'OPAC sur une autre cité s'était conclue par des hausses de loyers de 50 % à 60 %.

Il y avait donc du monde (80 personnes) à la réunion convoquée pour évoquer tous ces problèmes. Les locataires racontaient comment l'OPAC refusait de se déplacer pour les réparations, qu'ils subissaient des températures de 14 les jours de grand froid, que les jours de vent, les volets et les fenêtres fermés, l'air extérieur rentrait encore. L'assemblée ne com-

prenait pas pourquoi démolir quatre allées, soit 60 appartements, alors que les occupants ne demandaient rien et que la densité d'immeubles n'est pas exagérée.

Suite à cette réunion, une pétition fut lancée, prise en charge par bon nombre de locataires. Elle affirmait : « *Les travaux de rénovation sont nécessaires. (...) La démolition de certaines allées ne nous paraît pas nécessaire et la construction de maisons sur les espaces verts ressemble à une opération immobilière au détriment de notre cadre de vie.* » Elle concluait : « *Nous demandons que les loyers et les charges n'augmentent que de façon modérée. Nous refusons par avance des hausses de loyers importantes, qui seraient insupportables pour beaucoup de salariés et de retraités.* »

Quelques jours après, ce furent 911 signatures qui furent déposées à l'OPAC au nom du Collectif des locataires de Fonsala. Le directeur de l'OPAC ainsi que le vice-président, par ailleurs adjoint du maire, n'apportèrent aucune réponse et se permirent même un chantage : « *Si vous refusez la réhabilitation, vous serez responsables de la paupérisation de la cité.* »

Le maire UMP de Saint-Chamond accepta le principe de l'entrevue, mais voulait d'abord ne recevoir les locataires que pendant leurs heures de travail. Puis il entendait limiter leur participation à quatre, puisqu'il n'avait que « *quatre chaises à leur offrir* » dans son bureau. Les locataires refusèrent de telles conditions. L'entrevue fut annulée.

Le lendemain, un rassem-

blement des locataires avait lieu, dans leur cité, pour aller à la mairie assister au Conseil municipal. Plusieurs dizaines de locataires étaient présents ainsi que quelques copropriétaires, dont les immeubles sont voisins de la zone verte condamnée par le projet de rénovation urbaine. De leur côté, d'autres dizaines de locataires s'étaient rendus directement à la mairie, bien que le Conseil municipal ait, finalement, été annulé.

La mobilisation des locataires est donc bel et bien en route. Elle ne fait certainement que commencer face à l'OPAC et à la mairie qui vont certainement développer toutes leurs ressources et leur métier pour duper les locataires.

Correspondant local

• Conducteurs de bus des Mureaux (Yvelines)

En grève pour les salaires

Après avoir déjà fait grève le lundi 11 avril, les conducteurs de bus de la Connex (dépôt d'Ecquevilly), qui assurent les transports urbains des Mureaux, dans les Yvelines, et de ses environs, ainsi que les transports scolaires et transports de personnel des entreprises (Renault Flins, PSA Poissy, entre autres) s'y sont mis à nouveau le lundi 18.

Dès les premières prises de service, à 3 heures du matin, des bus bloquaient les sorties du dépôt. La direction a fini par appeler des dépanneuses pour les dégager. Mais cela n'a pas

fait sortir pour autant beaucoup de bus, la grève étant suivie par une large majorité des 150 conducteurs.

La Connex n'est pas une petite société. Elle appartient au groupe Veolia (ex-Vivendi Environnement), qui gère 26 % des réseaux urbains français et a des succursales dans les réseaux ferroviaires et routiers urbains en Allemagne, Angleterre, Hollande, Espagne. Mais, pour mieux diviser, c'est dépôt par dépôt que se décident salaires et conditions de travail. Et ce sont les propositions faites par la direction d'Ecquevilly lors de la négociation annuelle sur les salaires qui ont déclenché la grève.

La direction proposait en tout et pour tout 2,5 % d'augmentation pour l'année (répartis en deux fois). Alors que de l'avis de tous, après une année 2004 sans aucune augmentation, il fallait au moins 5 % rien que pour compenser les hausses de prix des deux années 2004-2005. Quant à la « prime de performance » de 150 euros pour l'année, que la direction promet d'ajouter, elle ne leurre personne. La moitié, 75 euros, serait une prime d'assiduité qui sauterait à partir de trois absences, maladies ou autres, dans l'année. Quant aux autres 75 euros, personne n'en verrait la couleur puisqu'ils ne seraient versés que si les ventes de tickets

de bus augmentaient de 40 % par rapport à l'année précédente !

En contrepartie de cette « générosité », la direction voudrait obtenir la signature par les syndicats d'un accord remettant en cause celui jusque-là en vigueur. La prime de nuit (légèrement augmentée) ne serait plus versée que lorsqu'un conducteur travaille au moins quatre heures dans la nuit. Et l'indemnisation des « coupures » serait modifiée. Un conducteur a déjà sa journée morcelée en deux ou trois services. Mais au moins, pendant la durée d'un service, les temps éventuels d'attente entre deux voyages sont comptés dans le

temps de travail. La direction voudrait désormais ne payer un tel temps qu'à 25 % si la coupure a lieu dans un dépôt, à 50 % s'il n'y a même pas d'endroit pour s'asseoir.

Lundi matin, les grévistes ont envahi le hall des locaux de la direction mais, comme par hasard, la directrice était absente.

À l'assemblée générale de l'après-midi, les conducteurs ont donc décidé de reconduire la grève. Une partie d'entre eux sont restés sur place toute la soirée et la nuit pour préparer le lendemain, et mardi la grève continuait.

Correspondant local

Le G8 continuera de faire payer les pays pauvres

Les ministres des Finances des huit pays les plus riches du monde (le G8) ont bien du souci. Réunis samedi 16 avril à Washington, ils ont fait semblant de chercher une fois de plus à résoudre une quadrature du cercle : comment faire pour que les pays riches, USA en tête, puissent continuer à piller tranquillement les richesses produites sur toute la planète, en les achetant avec une monnaie de plus en plus dévaluée, sans aboutir en même temps à l'effondrement du système monétaire mondial ?

Autant dire qu'ils n'ont pas trouvé. D'autant que certains pays – comme la Chine, qui aimerait bien à terme avoir une part du gâteau – n'ont guère de raisons de vouloir les y aider. Invités à ce G8 pour qu'on puisse tenter de les convaincre de dévaluer leur monnaie pour arranger les pays riches, les représentants chinois ne sont même pas venus.

Bref, les plus grands financiers du monde en sont restés à ce constat inquiétant : à force d'accumuler les déficits, les pays riches risquent de déclen-

cher une grave crise financière.

Ce mini-sommet devait aussi faire avancer le problème de l'annulation de la dette des pays pauvres. Sur ce point, l'accord a été facile et rapide : ce n'est pas le moment, on verra plus tard.

Pour le moment, les pays pauvres très endettés sont priés de continuer à payer chaque année des monceaux de dollars aux banques des pays riches, se saignant ainsi aux quatre veines pour réduire un peu leur déficit.

Roger PÉRIER

• L'élection du nouveau pape

Benoît va-t-il nous étonner ?

Les vaticanologues (si, si, cela existe) voient dans le pseudonyme choisi par le nouveau pape des références à l'un de ses prédécesseurs qui lui servirait de modèle. Et tous d'invoquer Benoît XV, le pape de la Première Guerre mondiale.

Mais rien ne prouve que le cardinal Ratzinger pensait en l'occurrence à ce Benoît-là. Peut-être avait-il en tête un autre Benoît : par exemple Benoît IX, élu au siège pontifical en 1033, à l'âge de douze ans (le saint-esprit était porté sur les petits enfants cette année-là), chassé trois ans plus

tard par le peuple romain, rétabli l'année suivante par l'empereur du Saint-Empire, et qui vendit sa tiare à Grégoire VI en 1045, avant de tenter un ultime come-back deux ans plus tard.

Le choix de ce parrain, qui figure sur la liste officielle des papes établie par l'Église, pourrait signifier un changement de politique par rapport aux appels à la chasteté lancé par Jean-Paul II, car Benoît IX mena une vie fort dissolue.

À moins que Ratzinger n'ait voulu rendre hommage aux moines créateurs de la fameuse Bénédictine. Prosit !

• La grève à la SNCM – Marseille

les marins en lutte pour leurs emplois

Depuis mardi 12 avril, les marins de la SNCM sont en grève contre la mise en application du nouveau registre maritime, le RIF (Registre international français) qui permettrait d'engager sur les navires pour les lignes internationales jusqu'à 75 % de marins étrangers aux conditions qui sont celles de leurs pays d'origine.

Les marins craignent de se voir mis en concurrence avec d'autres qui seraient traités comme des travailleurs de seconde zone. Ils craignent surtout de voir disparaître de nombreux emplois dans la marine marchande à cause du RIF, mais aussi du fait du plan de la direction qui prévoit 210 suppressions d'emplois (ou 236 d'après la dernière lettre du président) et l'entrée majoritaire de capitaux privés dans le capital de la compagnie.

Jeudi 14 avril, les sédentaires étaient aussi appelés à faire grève avec les marins. Vendredi l'atelier votait la grève. Quant aux travailleurs du siège, situé boulevard des Dames près de la Joliette, après l'assemblée générale du vendredi matin, bien qu'il n'y ait eu ni appel à la grève, ni préavis déposé, ils se retrouvaient grévistes de fait.

Une centaine de grévistes sont allés samedi 16 avril à Nice pour retarder le départ du navire *Méga-express* de la société privée *Corsica ferries*, concurrente de la SNCM sur les lignes de la Corse. Ils se sont heurtés à de nombreux CRS. Finalement le départ du navire était retardé d'une heure. Il s'agissait de faire une action médiatique. Malheureusement, elle donnait l'impression de s'en prendre à d'autres travailleurs.

Dimanche soir, à l'issue d'une nouvelle assemblée de 250 personnes, le port de Marseille était bloqué : des engins, des conteneurs étaient placés contre les grilles, fermant les accès au port jusqu'à la porte d'Arenc.

À leur assemblée du lundi 18 au matin, les ouvriers de l'atelier se prononçaient en majorité pour faire grève. Au siège et sur les quais, pratiquement personne n'a travaillé lundi matin. L'atmosphère se faisait plus tendue du fait de la présence de nombreux cars de CRS devant le siège.

À 10 h 30, ceux-ci entraient sur le port et attaquaient à coups de grenades lacrymogènes les marins grévistes, qui se défendaient, lançaient des objets divers. Des voitures neuves qui attendaient un embar-

quement prirent feu. Les marins se repliaient sur le *Pascal Paoli* et sur le *Méditerranée*. Du haut des bateaux, ils mettaient en action les lances à incendie pour arrêter l'assaut. Les syndicats des dockers et du port autonome appelaient à la grève pour soutenir les marins et protester contre l'entrée des CRS sur le port. Des dockers prenaient les CRS à revers. Le secrétaire CGT des marins demandait au préfet de région le départ des CRS du port « sinon il y aurait grève de Fos jusqu'à Marseille ». Les policiers quittaient le port au tout début de l'après-midi. Le PDG et ses cadres, qui déjeunaient au restaurant, étaient privés de dessert par une forte délégation qui les ramenait à leurs bureaux avec consigne de téléphoner au ministère. Personne en tout cas ne travaillait.

Mardi 19, une assemblée générale de 250 marins et quelques sédentaires se tenait dans la salle de cinéma du ferry *Méditerranée*. Plusieurs groupes se constituaient pour fermer la passe nord du port avec une amarre, faire le tour des bateaux pour appeler les non-grévistes à rejoindre le mouvement et mettre dehors les officiers, et pour assurer le nettoyage du bateau et préparer à manger.

Le plus difficile fut de bloquer la passe, car des policiers sur un Zodiac firent face aux matelots embarqués sur des canots de sauvetage et sur un Zodiac tandis que d'autres policiers sur la jetée s'opposaient aux grévistes venus prêter main-forte aux matelots.

Il faut souhaiter que la combativité dont font preuve les marins en grève, à peu près la moitié des 1200 marins de la compagnie, rallie à ce mouvement les autres marins et les quelque 800 sédentaires de la compagnie. Car le problème est en fait le même pour tous : c'est fondamentalement le problème des emplois. Il faut obliger la direction et le gouvernement à remiser leurs projets.

Correspondant LO



Lundi 18 avril, les grévistes montent à bord du *Méditerranée*.

Le RIF, droit d'exploitation accrue pour les armateurs

Après les députés, les sénateurs ont voté le 14 avril la loi créant le « Registre international français ». Grâce à ce RIF les compagnies maritimes françaises pourront embaucher jusqu'à 75 % de leurs équipages aux conditions de leur choix, c'est-à-dire aux salaires du Tiers Monde. Et cela sans avoir recours à un pavillon de complaisance et en bénéficiant des avantages liés au pavillon français : subventions, baisses d'impôts, etc. Pour certains navires, il suffira que le capitaine et le second soient français (et payés selon la loi française) et tout le reste de l'équipage pourra être embauché aux conditions des bateaux-poubelles. Cette loi est donc une attaque en règle contre les conditions de travail et contre les emplois des marins du commerce.

Les marins ont donc manifesté contre le RIF en mars,

lorsque la loi est passée devant les députés. Ils ont alors bloqué le port de Calais, d'où partent les ferries pour la Grande-Bretagne, et se sont heurtés à la police. Ils ont recommencé le 14 avril, lors du vote des sénateurs, bloquant à nouveau les ferries de SeaFrance, à Calais. Ils sont venus manifester à Paris où, à nouveau, ils ont été accueillis par les CRS. À Marseille, les marins de la SNCM sont en grève contre le RIF depuis ce moment-là.

Le ministre de la Mer prétend qu'il s'agit de renforcer la flotte française, passée du 4^e au 29^e rang mondial. Mais les premières flottes mondiales sont celles du Panama et du Liberia grâce à leurs pavillons de complaisance. Les armateurs des navires battant pavillon du Panama sont américains, japonais, français, etc. Près de 50 % des navires des armateurs français battent officiel-

lement pavillon de complaisance. Les salaires, les conditions de travail, les normes de sécurité, l'état des bâtiments sont du ressort du pays où le bateau est enregistré. Les bénéficiaires aboutissent dans les grandes compagnies occidentales. Le ministre a le front de dire que cette nouvelle loi permettra de lutter contre les pavillons de complaisance, alors qu'elle exonérera les armateurs non seulement du code du travail mais même de la peine d'aller à la recherche d'un tel pavillon.

L'actualité voudrait que l'on qualifie le RIF de directive Bolkestein des mers. Mais l'antériorité des pratiques des armateurs fait que c'est plutôt Bolkestein qui propose des pavillons de complaisance sur la terre ferme...

Paul GALOIS

• Sanofi-Aventis (Bordeaux)

Grève pour les salaires et des embauches

Située à Saint-Loubès, à proximité de Bordeaux, l'usine Sanofi-Aventis emploie 810 salariés dont plus de la moitié en production. Depuis le 4 avril, un piquet de grève est installé à l'entrée de l'usine et des barrages filtrent l'entrée des camions. Les 180 grévistes de la production réclament l'embauche des 55 intérimaires, qui occupent des postes à temps plein et sans lesquels l'entreprise ne fonctionnerait pas. Les revendications portent aussi sur les salaires et les primes. Sanofi-

Aventis croule sous les bénéfices. Pour l'exercice 2004, le bénéfice net rapporté à chaque salarié se monte à 50 000 euros. La colère des salariés est d'autant plus grande que les 69 cadres de l'entreprise viennent de se partager 600 000 euros de prime.

Pour l'instant, la direction reste sur une ligne dure et ne veut rien négocier ; elle utilise tous les moyens de pression : police, huissiers, des courriers envoyés à chaque salarié dénonçant la grève qui mettrait soi-disant l'entreprise en péril.

Malgré cela et les pertes de salaire que représentent quinze jours de grève, les grévistes restent déterminés. Ils savent que la direction garde en travers de la gorge la grève qui a eu lieu en 2000. Une grève victorieuse où les travailleurs avaient arraché 400 F d'augmentation et 5 000 F de prime exceptionnelle pour tous. D'autre part, une vingtaine de salariés du site viennent de rejoindre les premiers grévistes et des débrayages sur les autres sites du groupe sont prévus.

Correspondant local

• Hôpital Trousseau Saint-Avertin (Indre-et-Loire)

Manque d'effectifs et mécontentement à tous les étages

L'hôpital Trousseau de Saint-Avertin est l'un des deux plus gros établissements du Centre Hospitalier Universitaire de Tours. On y trouve essentiellement des services de chirurgie et de réanimation, avec presque 600 lits, et depuis juin 2003 toutes les Urgences adultes y ont été regroupées. Elles ont vu passer plus de 50 000 patients en 2003.

Derrière ces bâtiments de services de soins, une grosse structure logistique a été installée depuis cinq ans, où l'on retrouve la cuisine centrale, les magasins et la pharmacie centrale.

Ce sont donc plus de 1 500 personnes qui y travaillent, soignants, ouvriers et employés.

Aux Urgences, les médecins urgentistes ont participé à la grève, suite à leur difficulté régulière de trouver des lits pour désengorger leurs services. Maintenant par exemple, des patients de médecine sont répartis dans tous les services, y compris dans les services de chirurgie ou dans des services à spécialité, ce qui désorganise les entrées programmées. Malgré quelques renforts de personnel aux Urgences, seulement neuf lits d'hébergement sur 18 sont ouverts, faute de personnel suffisant.

À la Pharmacie, avec les RTT, les congés-maladie, les formations rarement remplacées, l'augmentation des surfaces de stockage et surtout l'accroissement de l'activité, les

personnels ont refusé de continuer à travailler dans ces conditions. Après quatre jours de grève, ils viennent de récupérer deux personnes en plus, pour le moment en renfort, sur les quatre postes demandés.

Dans les services de soins, de nouvelles tâches s'ajoutent toujours à ce qu'il faut déjà faire. De nouveaux logiciels sont arrivés quasiment tous ensemble, ce qui entraîne un casse-tête régulier quand le logiciel est bloqué ou quand il faut corriger ce que l'on n'a pas réussi à rentrer, faute de formation suffisante. Tout ceci se traduit pour le personnel par des allées et venues multipliées, des galopades d'un service à l'autre, des heures au téléphone pour rectifier les erreurs. Car même s'ils n'étaient pas dans les ordinateurs, les malades sont bien là concrètement et il faut bien qu'ils puissent avoir leurs examens, leurs repas... Et il faut toujours jongler avec les plannings, changer les repos, les RTT, les congés du jour au lendemain pour remplacer une collègue absente, les équipes de

remplacement, n'étant pas suffisantes.

Depuis quelques semaines, les ambulanciers de l'hôpital essaient, comme dans d'autres hôpitaux, de se faire entendre en manifestant en ville tous les mercredis pour obtenir, entre autres, la retraite à 55 ans, à l'instar des autres personnels soignants.

Depuis quelques années, de nombreux travaux sont effectués dans tout l'hôpital. Des bâtiments entiers ont été construits pour déménager des services qui en avaient bien besoin dans des bâtiments tout neufs, qui sont inaugurés à grand renfort de publicité en couleur dans le journal local. Mais ces nouveaux services, certes plus agréables, ont été ouverts bien souvent sans personnel supplémentaire, et les kilomètres de couloirs apparaissent bien vides.

Plusieurs services ont fait entendre tour à tour leur mécontentement, et avec raison. Mais en fait nous sommes tous dans la même galère. Partout on manque d'effectifs, les conditions de travail s'aggravent, on court sans cesse : c'est partout qu'il faut réclamer le personnel nécessaire pour travailler décemment !

Correspondant LO

• Institut Gustave-Roussy

« Plan Cancer » et plan d'économies

Le personnel de l'institut Gustave-Roussy, à Villejuif (Val-de-Marne), a fait grève lundi 18 avril, pour protester contre le plan d'économies imposé par la direction.

Cet institut, qui regroupe un hôpital, un centre de recherche et un centre d'enseignement, se targue d'être le premier centre de recherche sur le cancer en Europe. C'est un organisme de droit privé, bien qu'il soit financé à 94 % par l'assurance-maladie, le reste étant aussi en grande partie fourni par des subventions publiques. La direction, prétextant un déficit cumulé de 26 millions d'euros, pour un budget annuel de 178 millions, veut obtenir un retour à ce qu'elle appelle « l'équilibre financier ».

Pour y parvenir, elle pré-

voit la suppression, en cinq ans, de 176 emplois de toutes catégories. Les syndicalistes font remarquer que le personnel travaille déjà à « flux tendu », comme dans tous les hôpitaux : 70 à 80 postes d'infirmières sont vacants en permanence ; les arrêts de travail pour grossesse, maladie ou formation ne sont pas remplacés ; la nuit, seulement 20 % des personnels infirmiers sont des titulaires de Gustave-Roussy. Les suppressions d'emplois aggraveraient encore cette situation.

Le plan prévoit également de confier la restauration, le

nettoyage et « l'hôtellerie » à des entreprises extérieures. Ce genre d'opération se traduit toujours par une dégradation des conditions de travail du personnel concerné, souvent par une diminution du service rendu aux patients et, de plus, l'économie faite par l'hôpital est de courte durée, quand elle existe. Mais la privatisation est dans l'air du temps. Qu'importent les emplois, les soins aux malades et même le budget de l'hôpital, si on peut donner à la Sodexo ou à un autre l'occasion de faire des profits !

La direction de cet hôpital, comme le patron d'une usine, veut à la fois diminuer les frais de personnel de 10 % et augmenter l'activité de 10 %. À quoi mesure-t-on la producti-

• La grève des urgentistes

Entre le profit et la santé, il faut choisir

Les urgentistes ont entamé leur troisième semaine de grève, et le succès de leur mouvement a obligé le gouvernement à quelques concessions.

Un projet d'accord, signé le 18 avril, augmente le budget 2005 des Urgences de 175 millions d'euros à 190 millions. C'est peu par rapport à la demande initiale de doubler cette somme mais, comme l'explique Frédéric Pain, secrétaire général de l'Amuhf (Association des médecins urgentistes hospitaliers de France), « c'est le reflet d'un tour des régions qui dès le départ avait montré qu'il manquait 15 millions ». Ces 15 millions ne permettront pas de modifier radicalement la situation des services d'urgences, que la grève a mise en évidence. Il faudrait pour cela bien plus de moyens, pour ouvrir des lits alors qu'aujourd'hui on en ferme dans tous les hôpitaux et pour embaucher du personnel. Mais la grève des urgentistes a permis en tout cas d'alerter la population et de mettre le gouvernement devant ses responsabilités.

Pendant cette grève, certains ont expliqué que les Urgences étaient au bord de l'asphyxie parce que les généralistes n'assuraient pas les gardes de nuit et de week-end. Avant 2003, celles-ci étaient obligatoires et non payées. Depuis 2003 elles sont basées sur le volontariat et sont difficilement assurées, ce qui a amené le gouvernement à publier un décret autorisant le préfet à réquisitionner des médecins pour les assurer.

Les syndicats de médecins libéraux prétendent qu'il suffirait d'augmenter le tarif des gardes pour trouver des volontaires et le gouvernement leur a allègrement emboîté le pas en débloquent 60 millions d'euros – quatre fois plus que pour les urgences – pour les augmenter. Alors qu'un médecin de garde touchait 50 euros pour une garde de douze heures, il touchera maintenant 50 euros entre 20 et 24 h, 100 euros entre 24 et 8 h et 150 euros pour 12 heures le week-end. Chassang, président de la CSMF, un des principaux syndicats de médecins libéraux, s'en est félicité en disant : « On crée les conditions nécessaires pour que les médecins généralistes s'impliquent encore davantage dans la permanence des soins. » Si l'on comprend bien, les conditions nécessaires sont que l'assurance-maladie, c'est-à-dire les assurés, mette la main à la poche pour remplir celles des médecins ! Mais il n'est même pas certain que cela permette de régler le problème des gardes car, dans certaines régions devenues des « déserts médicaux », c'est le manque de médecins qui pose problème... dans la journée.

Finalement, à l'hôpital, dans les services d'urgences comme dans les autres, ou en ville, la médecine fonctionne aujourd'hui sur des critères de rentabilité. Et les intérêts de la population n'ont rien à voir avec cela.

Cédric DUVAL

tivité du personnel d'un service de cancérologie ? Quel bénéfice autre qu'humain peut-on tirer des soins et de l'attention apportés à des grands malades ?

La protestation des personnels de Gustave-Roussy a reçu le soutien de familles de personnes soignées à l'Institut. Elles soulignent l'importance de l'entourage humain pour les malades, c'est-à-dire la nécessité d'avoir un personnel non seulement compétent mais aussi assez nombreux pour avoir la disponibilité nécessaire à l'égard des malades.

Ce plan de restrictions budgétaires appliqué à un centre de lutte contre le cancer fait partie du plan général de restriction des budgets de la santé publique. Chirac avait pourtant promis de faire de la lutte contre le cancer une priorité nationale. Il avait même lancé, en juillet 2002, à grands sons de trompe, un « Plan Cancer » visant à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour vaincre cette maladie. Mais le « Plan Profits » est prioritaire sur tous les autres.

Paul GALOIS

• Air France – Orly

La direction licencie pour évacuer ses responsabilités

De nouveaux rapports officiels viennent d'être publiés concernant l'accident qui a coûté la vie à une hôtesse d'Air France, le 1^{er} février dernier. Quelles que soient les nuances d'un rapport à l'autre, tous montrent du doigt les défauts dans les procédures, le mauvais état des escabeaux autotractés assurant la descente des avions, la nécessité d'avoir suffisamment de personnel, et mettent donc en cause la responsabilité de la société Air France. Mais celle-ci continue à s'acharner sur le travailleur de piste qui était aux commandes le jour de l'accident, dont elle vient d'annoncer le licenciement.

Cette décision est révoltante

• RATP

Pas touche à nos retraites !

Fin mars, il a été dit qu'à la RATP le problème des retraites devra être réglé début juillet, dans le sens d'une intégration au régime général.

À la RATP, il existe toujours un régime spécial concernant les retraites qui nous permet de partir avec 37,5 annuités et une pension calculée sur les six derniers mois, à partir de 25 ans de régie, soit à 50 ans, soit à 55 ans, soit à 60 ans, en fonction du métier.

Ce régime spécial, le gouvernement n'a pas pu le supprimer ni en 1995 ni même en 2003, pendant qu'il était face à la mobilisation des grévistes. Mais maintenant, après s'être attaqué au régime spécial d'EDF, c'est à nous qu'il s'en prend.

Le 13 janvier dernier, la direction avait reçu la CGT. Elle avait alors indiqué qu'elle voulait créer une caisse de retraite autonome, à gestion paritaire, où siègeraient la direction, les syndicats, l'État, la CNAV (Sécurité sociale), l'ARCO, l'AGIRC (Caisses de retraite complémentaire) et le STIF (l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France).

La première conséquence serait une augmentation des cotisations des agents, sans doute compensée dans un premier temps par une augmentation de salaire. Mais au fil du temps, avec la baisse du pouvoir d'achat, que deviendra ce rattrapage ?

La deuxième conséquence est que le régime général exigera une soulte, payée par la RATP, pour compenser le fait qu'il versera à

et les travailleurs de la compagnie l'ont fait savoir, mardi 19 avril, en faisant grève et en manifestant dans trois aéroports (Orly, Roissy et Toulouse), dans le cadre d'une journée d'action contre la déréglementation du transport aérien. Quatre syndicats ont décidé de contester le licenciement en portant plainte, une plainte qui vise la direction d'Air France.

À la suite de cette affaire, les rapports destinés à comprendre ce qui s'était passé le 1^{er} février et à en tirer des leçons pour la sécurité des travailleurs et des passagers se sont multipliés. Le premier rapport de l'inspecteur du travail chargé d'examiner cette affaire avait mis en demeure la société Air France de respecter les procédures d'utilisation des escabeaux autotractés, de mettre aux nor-

mes ces escabeaux et, enfin, de faire appel à un personnel en nombre suffisant pour les manœuvrer.

Ensuite, un rapport des CHS-CT (Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) du personnel au sol et navigant faisait des recommandations identiques, insistant notamment sur la nécessité de maintenir, pour ces escabeaux, un effectif de trois assistants de piste sous l'avion. À son tour, la Direction régionale du travail (DRT) vient de publier un rapport. Celui-ci ne suit pas toutes les conclusions de l'inspecteur du travail, mais reconnaît malgré tout que la compagnie doit revoir ses procédures, celles-ci pouvant mettre en danger les vies des passagers comme des employés. Enfin, l'ingénieur-conseil de la Caisse

régionale d'assurance-maladie d'Ile-de-France (Cramif), donc la Sécurité sociale, a souligné de son côté qu'Air France se doit, du fait du mauvais état de la plupart des escabeaux, de mettre du personnel supplémentaire en vigie pour en effectuer la manœuvre.

La direction d'Air France elle-même, en annonçant dans un message interne (Flash-Actu) qu'elle allait remplacer tous les escabeaux autotractés et revoir leurs procédures d'utilisation, reconnaît indirectement sa responsabilité. Elle a néanmoins le culot de désigner comme seul responsable de l'accident le travailleur qui conduisait l'escabeau. Cela reste en travers de la gorge de bien des salariés d'Air France, et ils sauront s'en souvenir.

Correspondant LO

ses retraités une pension supérieure aux autres. Comment cela va-t-il se traduire ? Et malgré ses promesses, la direction ne va-t-elle pas en profiter pour s'en prendre encore plus à notre régime de retraite ?

La troisième conséquence concerne, elle, de futurs actionnaires privés. Jusqu'à présent, le paiement des retraites était directement intégré dans le budget de la RATP. La création d'une caisse « adossée » au régime général fait que ses futurs actionnaires se verraient ainsi dégagés du boulet des retraites ; tout bénéfice pour eux. Au 1^{er} juillet 2005, décentralisation oblige, c'est la Région, à la place de l'État, qui deviendra majoritaire au niveau du STIF. L'État va-t-il transférer à la Région l'intégralité des sommes qu'il versait auparavant ? C'est loin d'être évident. Et la Région, dirigée par les socialistes, va-t-elle avaliser ces mauvais coups en affirmant main sur le cœur, là où elle a son portefeuille, qu'elle ne peut rien faire ?

Actuellement, il y a environ 44 000 cotisants à la RATP pour un peu moins de 40 000 retraités. En 2004, le coût de la retraite a été de 635 millions d'euros, dont 240 millions d'euros financés par les cotisations des agents et par la contribution patronale, les 395 autres millions d'euros étant financés par l'État.

Il y a bien sûr de l'inquiétude parmi les agents ; mais de réaction syndicale, aucune. Il doit bien y avoir, ici ou là, des rencontres, ne serait-ce que pour discuter des postes réservés aux syndi-

cats dans une future caisse, mais tout cela se fait sans faire juges les travailleurs de ce qui se passe.

Après que le gouvernement a réussi, dans beaucoup de secteurs, à imposer partiellement sa réforme des retraites en 2003, il va bien sûr être très difficile de se battre seuls. C'est pour cette raison d'ailleurs que les grévistes, qui en 1995 et 2003 voulaient une lutte commune entre les travail-

leurs du privé et du public, avec comme revendication « 37,5 annuités pour tous, public et privé », avaient bien raison.

Mais même si nous sommes aujourd'hui dans une situation plus difficile, il faut que la direction et ses complices sachent que, loin de nous résigner, nous résisterons pied à pied à leurs attaques.

Correspondant LO

• Crédit Lyonnais Paris-Bercy

Le service documentaire en grève pour les salaires

Au Crédit Lyonnais, le personnel du service des Crédits documentaires et Garanties internationales est en grève depuis le 15 avril. Ces deux unités, qui travaillent dans l'import-export, regroupent une soixantaine de personnes à Paris-Bercy.

Depuis plusieurs mois, les discussions étaient nombreuses à propos de nos salaires qui n'ont pratiquement pas augmenté, alors que la masse de travail et sa complexité sont allées en croissant. Et même l'annonce en mars de la prime d'intéressement plus élevée qu'à l'ordinaire, en moyenne 2 300 euros, n'a pas calmé le mécontentement, car elle a confirmé le fait que le Crédit Lyonnais avait les moyens d'augmenter nos salaires. Et c'est pratiquement à l'unanimité qu'une pétition a été signée demandant leur revalorisation.

Lors d'une première entrevue, le responsable a renvoyé les travailleurs vers la Direction des ressources humaines, sous prétexte qu'il ne pouvait pas décider d'une augmentation de salaires pour tous. Devant le refus de la DRH de les recevoir, le jeudi 14 avril, ils ont décidé, à une quarantaine, la grève pour une revalorisation des salaires pour tous. Le lendemain les bureaux étaient vides et, devant le mutisme de la direction, la grève a continué. Mardi 19 avril, un responsable de la DRH a maintenu le refus d'une augmentation collective, nous renvoyant au cas par cas ou promettant une « attention toute particulière pour les augmentations de fin d'année ». Un refus qui n'a pas entamé notre moral, d'autant que le travail s'accumule et que les clients s'impatientent...

Correspondant LO



• Cotelte - Rillieux (Rhône)

Deuxième semaine de grève pour les salaires

Lundi 18 avril, les travailleurs de Cotelte à Rillieux, dans le Rhône, étaient dans leur deuxième semaine de grève pour obtenir 100 euros d'augmentation pour tous. Depuis le début de la grève, vendredi 8, les trois équipes se réunissent tous les après-midi pour voter la reconduction de la grève pour le lendemain.

L'usine, qui conditionne l'eau de Javel en doses et en bouteilles, appartient au groupe Colgate-Palmolive. Celui-ci fait de gros bénéfices, mais qui servent essentiellement à enrichir les actionnaires. Son PDG, en 2003, avait gagné le plus gros salaire des patrons américains, avec 141 millions de dollars. Il y a donc de l'argent pour augmenter les salaires.

La direction a tenté de faire peur aux grévistes, en expliquant qu'elle ne pouvait rien accorder, que si la grève continuait l'usine allait fermer. Et comme ses arguments n'ont convaincu personne de reprendre le travail, elle les a envoyés par lettre au porteur chez chaque gréviste, ajoutant une provocation de plus en montrant qu'elle avait de l'argent à gaspiller.

En 1996, les travailleurs avaient obtenu, au bout de six jours de grève, 500 francs d'augmentation. Et en mai-juin 2000, il avait fallu trois semaines de grève pour obliger le directeur à modifier de manière plus favorable aux salariés l'accord qu'il proposait sur les 35 heures, après qu'il eut répété quinze jours durant qu'il ne céderait pas.

Alors, si la diminution de ses stocks l'inquiète, au moment de l'année où il se vend le plus d'eau de Javel, il ferait mieux de céder aux revendications plutôt que de laisser pourrir la situation comme il le fait.

Correspondant LO

• Banlieue de Grenoble

Des facteurs en colère

Les facteurs de deux bureaux de la banlieue de Grenoble, Saint-Égrève et Saint-Martin-le-Vinoux, sont en grève depuis le 29 mars. La direction de La Poste veut regrouper les deux centres et en profiter pour réorganiser les tournées au détriment des postiers et des usagers. Cette réorganisation s'inscrit dans la politique générale de La Poste pour réduire le personnel.

Ainsi, la direction locale a recalculé les 23,5 tournées en les chronométrant au minimum. La distribution et l'ensemble de l'activité des bureaux perdraient 3,5 postes, dont 1,3 poste pour les facteurs. De plus, elle voudrait leur imposer leur période de RTT : en particulier, il n'y en aurait pas pendant l'été, et cela signifierait travailler 42 heures par semaine en juillet et en août ! Même contrainte, mais pour une autre période pour les bureaux dont dépendent les stations de ski où, là, c'est l'hiver qu'il faudrait travailler plus.

Les facteurs exigent de la direction qu'elle revoie ses calculs car ils n'acceptent pas la dégradation de leurs conditions de travail. Ils estiment, à juste titre, avoir aussi un rôle social auprès des usagers (donner des explications, porter les recommandés chez les gens, échanger quelques mots, en particulier avec les personnes âgées...). Avec les nouvelles tournées, ils n'en auront même plus le temps.

En attendant, la grève a permis aux facteurs des deux bureaux de se connaître. Le fait d'être regroupés ne leur déplaît pas, bien au contraire, mais pas aux conditions de la direction. Ils restent donc mobilisés.

La direction tente bien de faire faire le travail par les cadres. Mais ils ne sont guère efficaces car, même à deux et en voiture (au lieu d'un seul facteur à vélo), ils ne font pas la moitié du boulot !

D'autres bureaux de poste en Isère et en Savoie sont touchés par ces mesures d'économies, et il y a d'ailleurs eu des journées de grèves dans plusieurs bureaux. Ce mouvement, surtout s'il ne reste pas circonscrit à Saint-Égrève et Saint-Martin-le-Vinoux, contrecarre les plans de la direction. Elle a reculé un peu, le 15 avril, cédant sur une petite moitié des revendications, mais les grévistes estiment que ça ne fait pas le compte. Rendez-vous était pris pour continuer le piquet devant leurs bureaux respectifs.

Correspondant local

• Dassault-Aviation Argenteuil (Val-d'Oise)

L'État garantit les profits, les actionnaires s'attaquent à l'emploi

Dassault-Aviation réunit pour l'essentiel deux gros actionnaires : la famille Dassault, qui détient 50,2 % du capital, et EADS, qui en possède 46,2 %. L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue mercredi 20 avril, a entériné une nouvelle année de vaches grasses, avec un bénéfice affiché de 227 millions d'euros. Mais 500 millions d'euros supplémentaires (soit 2,2 fois le bénéfice déclaré) ont été mis en réserve. Le PDG, Charles Edelstenne, cité par le journal *Les Echos*, a déclaré que Dassault-Aviation peut ainsi « s'offrir n'importe quelle participation dans n'importe quel groupe ». La trésorerie nette affiche en effet, fin 2004, un confortable magot de 2,65 milliards d'euros.

C'est donc une affaire qui marche bien, très bien même. Alors, d'où vient tout cet argent ?

L'État français assure la majorité des bénéfices

Serge Dassault en fait beaucoup pour promouvoir le « libéralisme économique », c'est-à-dire, en théorie, la non-intervention de l'État dans l'économie. Peut-être est-ce pour masquer l'essentiel : si la famille Dassault n'a jamais cessé d'amasser des bénéfices, c'est en premier lieu grâce à l'État français, grand pourvoyeur de commandes et de multiples aides et soutiens en tout genre. Qu'ils aient été pseudo-nationalisés ou réellement

privatisés, les Dassault ont toujours bénéficié de la manne nourricière du budget de l'État.

Qu'on en juge. Pour la seule année 2004, l'État français a confirmé sa commande de 59 avions Rafale – la portant à 120 appareils avec, à terme, l'objectif de 300. La mise au standard F3 (optimisation des capacités de l'appareil) est également prise en charge. Heureux « hasard », elle correspond aux besoins de Singapour qui renouvelle sa chasse, et à qui deux cents membres de l'armée de l'air (dont vingt pilotes) sont fournis par la France depuis huit ans ! En 2004, Dassault-Aviation s'est également vu attribuer, par le gouvernement français, la

maîtrise d'œuvre du programme UCAV (avion sans pilote) et des financements qui l'accompagnent.

Pour paraphraser Serge Dassault, dont la devise claironnée est « le client d'abord », c'est bien « l'État d'abord » qui assure le fonds de commerce de l'avionneur. Car bien que les commandes de l'avion civil Falcon aient décollé depuis quelques années, celles-ci restent imprévisibles à long terme.

Les sous-traitants et les salariés supportent les risques

Pour accroître encore plus ses profits et pallier d'éventuels risques du marché, Dassault réduit la masse salariale dans ses entreprises et parmi ses sous-traitants.

Il le fait par le biais de la précarité des contrats d'intérim dont le nombre explose, la flexibilité et la sous-traitance tout azimut. Reims-Aerospace, sous-traitant de Dassault, en est un bon exemple. Elle est aujourd'hui en redressement judiciaire et l'emploi de 240 salariés y est en jeu. Il y a peu encore, ils étaient près de 500 à travailler dans

cette entreprise, qui s'appelait encore Reims-Aviation. Mais après avoir prélevé le maximum et profité du travail des salariés, les actionnaires, dont Dassault et EADS, y sous-traitent maintenant des licenciements.

Dans les usines Dassault elles-mêmes, l'effectif a été réduit de moitié depuis une quinzaine d'années, et le pouvoir d'achat des salariés a fondu de 27 % en vingt ans, selon le syndicat CGT. Et puisque dans les comptes comme dans la nature rien ne se perd, les bénéficiaires ont plus que doublé sur dix ans. Certes, Dassault fait tellement d'argent qu'il peut se permettre de donner trois mois de salaire sous forme de primes d'intéressement et de participation. Cela lui revient moins cher que d'augmenter les salaires, à cause de l'exonération des charges sociales, et ne l'engage pas pour l'avenir. Mais les salariés auraient bien aimé recevoir, comme leur PDG, une augmentation de salaire de 22 % pour 2004 !

Correspondant LO

• VPS France – Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Une grève victorieuse

VPS France à Saint-Denis vient de connaître sa première grève. Cette branche d'une société anglaise, implantée aussi aux États-Unis, travaille pour des sociétés immobilières, le plus souvent d'HLM.

En France, le siège et l'entrepôt sont à Saint-Denis et deux autres sites existent à Nice et Marseille. À Saint-Denis sont employées une trentaine de personnes, dont treize techniciens et chefs d'équipe.

Les commandes affluent pour un certain type de fournitures, les sociétés immobilières passant commande pour la pose de portes sécurisées et de panneaux de portes et fenêtres après des arrêts d'expulsion, de fermetures de squats ou après des incendies. C'est donc malheureusement la misère grandissante qui explique, en partie, que la société se porte bien.

Reste que, pour ceux qui y travaillent, les conditions sont très dures. Charger et décharger des portes qui pèsent de 60 à 90 kg chacune n'est pas une mince affaire. Sur les sites, les portes ne rentrent pas dans les ascenseurs et il faut les porter à dos d'homme. Il n'y a pas de vêtements de travail ni de chaussures de sécurité, et les ouvriers conduisent les fenwick sans formation de cariste. Par-dessus le

marché, le responsable des opérations les traite comme des chiens. Ils font des heures supplémentaires à gogo, bien au-delà de la limite légale. S'ils savent à quelle heure ils commencent, ils ne savent jamais à quelle heure ils finissent.

Dans de telles conditions de travail, se font vite sentir les maux de dos, les accidents de travail fréquents et les travailleurs épuisés. Côté paye, avec 1 300 euros brut par mois, les fins de mois sont difficiles. En plus, il y a des retards de paye continus et les tickets restaurant sont donnés au petit bonheur la chance.

Pendant ce temps, l'entreprise fait des bénéfices et les ouvriers ont appris que leur directeur s'était largement augmenté le mois dernier. Alors la coupe était pleine. L'idée d'arrêter le travail a germé. Mardi 5 avril au matin, tous se sont retrouvés à l'entrepôt et ont décidé de ne pas travailler tant qu'ils n'obtiendraient pas de meilleures conditions de travail, leurs tickets restaurant et des tenues. Comme il n'y a pas de délégué, ils ont fait appel à un militant CGT d'un autre secteur, qui est venu avec drapeaux et banderoles, histoire de mettre de l'ambiance.

Le directeur n'avait jamais vu ça. Il était mal à l'aise mais il a bien été obligé d'écouter les grévistes et de discuter avec deux d'entre eux et le militant CGT. Il a accepté à la première rencontre de fournir les pantalons de travail et les chaussures de

sécurité, mais a refusé de discuter des salaires. Puis il a proposé 100 euros d'augmentation pour les techniciens poseurs, 50 euros pour les chefs d'équipe, et les tickets restaurant. Mais face au refus unanime, il a dû en fin de journée signer pour 200 euros d'augmentation pour tous.

Depuis, les ouvriers se font respecter, l'ambiance a changé. Mais une procédure de licenciement, en cours avant la grève

pour un des ouvriers qui avait organisé le mouvement, reste effective. Celui-ci n'est pas prêt à se laisser faire.

Cette première grève pour tous, qui a montré que la détermination peut faire plier un patron, est un encouragement dans les jours qui viennent pour faire annuler le licenciement.

Correspondant local

• Grève à Radio France

Des ondes de mécontentement

« Suite à un mouvement social parmi une certaine catégorie de personnel, les programmes sont perturbés », peut-on entendre depuis début avril sur les différentes stations de radio qui constituent Radio France. Mais là, apparemment, s'arrête l'information apportée par ce service public. Pour que l'auditeur sache qui était en grève et pour quelles revendications, il ne fallait pas trop compter sur les journaux de France Inter ou de France Info jusqu'à cette dernière semaine, ni même sur les chaînes télévisées publiques.

En grève depuis le 4 avril, les ouvriers, employés et animateurs de radios locales protestent contre leurs salaires insuffisants,

qui ne dépassent guère le smic et sont bloqués depuis huit ans. Certains d'entre eux, même, n'ont pas eu d'augmentation depuis dix ans. Ils réclament en compensation une prime mensuelle de 265,40 euros. La direction de Radio France refuse d'accéder à cette revendication, qui ne serait qu'un rattrapage du retard pris dans les salaires, mais propose des mesures « spécifiques » pour les plus basses catégories.

Alors qu'ils entrent dans la troisième semaine du conflit, les « sans-grade » montrent qu'ils peuvent se faire entendre, y compris par le silence des radios.

M. L.

• Aluminium Dunkerque – Loon-Plage (Nord)

L'action collective et la solidarité, c'est vital !

Depuis le rachat de Pechiney par le groupe canadien Alcan, d'après le directeur, lui aussi canadien, Aluminium Dunkerque (AD) est considéré comme le « vaisseau amiral » d'Alcan en Europe. Peut-être, mais alors la flotte subit un vrai sabotage, avec des usines fermées ou revendues. L'effectif d'Alcan en Europe est passé, sur un an, de 46 000 à 34 000 salariés.

AD produit plus de 250 000 tonnes d'aluminium par an, en plaques et en lingots. Dans cette usine démarrée en 1991 avec les dernières innovations technologiques de l'électrolyse, les coûts de construction seront liquidés d'ici deux ans.

Ces dernières années, AD a réalisé de gros bénéfices. Avec un endettement nul et un cours de l'aluminium à 2 000 dollars la tonne, c'est une entreprise qui s'avère très rentable malgré la hausse de l'électricité. La consommation d'électricité représente au moins une demi-tranche, sur les six de la centrale nucléaire de Gravelines, et avec la privatisation d'EDF les prix risquent encore d'augmenter, y compris pour les industriels. Les actionnaires d'EDF voudront faire des profits, comme ceux d'Alcan, et ils se battront entre eux pour récupérer la plus grosse part du gâteau sur le dos de tous les salariés.

Pour Alcan, la recherche du profit maximum, la distribution de gros dividendes aux actionnaires, la « création de valeur » sont au centre de tous les discours et des écrits dont on nous abreuve dans l'entreprise. Tous les secteurs de l'usine sont envahis par des tableaux de chiffres et d'objectifs en tout genre... que personne ne lit.

Parmi les 630 salariés, dont 440 opérateurs, nous sommes nombreux à ne pas croire le discours de la direction. Il est vrai qu'en dix ans nous avons appris à nous méfier, à contester les volontés des cadres dirigeants et aussi à faire grève.

La grève de 2000 pour les 35 heures reste marquée dans nos mémoires et dans celles des patrons. Elle avait duré 35 jours, nous étions 80 % de grévistes parmi les opérateurs et plusieurs dizaines parmi l'encadrement, du début jusqu'à la fin.

Depuis, il y a eu de nombreuses grèves et débrayages, sur la retraite, la défense de la Sécurité sociale, les salaires, pour la levée de sanctions individuelles, pour l'arrêt des contrôles médicaux patronaux et contre les suppressions d'emplois dans le groupe

Alcan-Pechiney. Lors de la journée interprofessionnelle du 10 mars, nous étions 70 % de grévistes parmi les opérateurs pour la défense de l'emploi et les salaires.

Encore récemment, la direction s'est frottée au mécontentement des opérateurs. Il y a cinq mois, un jeune opérateur électrolyse de 22 ans s'est blessé gravement dans un accident de moto. La direction avait assuré qu'elle ne laisserait pas tomber notre jeune camarade, paralysé des

deux jambes. Mais lorsqu'à la fin du mois de mars notre copain est venu se présenter à l'usine, la directrice du personnel lui a proposé de faire des formations pour retrouver du travail à l'extérieur. Cela a soulevé une grande émotion et scandalisé la grande majorité du personnel. Toute son équipe de travail a refusé de prendre son poste et a convo-

qué dans l'atelier la directrice du personnel pour qu'elle vienne s'expliquer. Elle a alors commencé à modifier ses propos. Trois jours plus tard, une autre équipe d'électrolyse au complet a envahi la réunion du Comité d'entreprise pour exiger du directeur que notre jeune camarade ait un emploi dans l'usine.

Le directeur s'est engagé à

trouver une solution. Les opérateurs vont suivre l'affaire de près et ils ont prévenu que toutes les équipes sont prêtes à faire grève. L'action collective, le rapport de forces et la solidarité ouvrière sont bien les moyens les plus efficaces pour empêcher les mauvais coups des patrons et faire avancer nos revendications.

Correspondant LO



• Arc International – Saint-Omer (Pas-de-Calais)

(ex-Verrerie Cristallerie d'Arques)

Emplois cassés, salaires brisés !

Depuis l'annonce, en octobre 2004, de 2 659 suppressions d'emplois dans les usines d'Arques (plus de 10 000 salariés), la famille Durand qui dirige Arc International organise la restructuration avec la complicité de plusieurs organisations syndicales. En effet, le Syndicat Autonome (créé par Durand en 1968), la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC ont signé un accord de méthode qui permet de court-circuiter les procédures légales de mise en place de « plans sociaux ».

La CGT et FO ont refusé cet accord qui laisse les mains libres à la direction pour supprimer des emplois, imposer des mutations avec des pertes de salaire et externaliser des secteurs entiers de l'entreprise. Afin d'appâter les travailleurs, la direction a mis en place un plan de préretraite maison à partir de 55 ans, avec 80 % du salaire net et un revenu minimum de 900 euros par mois. Cela pourrait concerner 1 500 salariés de juillet 2006 à fin 2008. Par ailleurs 1 200 salariés seront partis en préretraite CATS pour travaux pénibles à la fin juillet 2006. La plupart des salariés âgés, qui ont bien souvent plus de trente ans d'ancienneté à la verrerie, en ont assez et aspirent à quitter le plus vite possible l'entreprise car les conditions de travail se dégradent et les revenus sont en chute libre. La direction affirme que la famille Durand a fait de gros efforts pour financer ces préretraites, mais l'État apporte aussi sa contribution... avec une participation confidentielle.

Pour justifier ce plan de restructuration, les patrons invoquent la concurrence internationale et la baisse des ventes sur certains marchés. Les comptes d'Arc International, en France, affichent des pertes de quelques dizaines de millions d'euros, mais fin 2003 les fonds propres de l'entreprise représentaient près d'un milliard d'euros, et la famille Durand s'octroie des dividendes importants. On ne sait rien de la situation financière du groupe à l'échelle internationale, avec des usines en Italie, Espagne, aux USA et en Chine. De plus, des centaines de millions d'euros ont été consacrés au rachat de nombreuses entreprises afin de contrôler mondialement le secteur des « arts de la table ». Et cela s'effectue sans aucun endettement de l'entreprise. La famille Durand est au tableau des plus grandes fortunes de France, mais ça ne suffit pas. Elle recherche le profit maximum, quitte à sacrifier les

conditions de vie de milliers de salariés et à enfoncer dans le chômage des milliers de jeunes de la région de Saint-Omer qui trouvaient, jusqu'à maintenant, du travail à la cristallerie d'Arques.

Un membre du clan Durand, qui est comme par hasard président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Omer, a le culot de dire qu'il allait se battre pour créer des emplois en favorisant des créations d'entreprises, lui, le principal responsable de la casse de l'emploi dans la région !

La direction crée effectivement de nouvelles entreprises, en externalisant des ateliers. L'atelier Chaudronnerie est revendu à la société Ferway. La direction d'AI a déclaré hypocritement qu'elle « n'abandonnait » pas les 82 salariés concernés, qui ont pourtant toutes les raisons d'être inquiets pour leur avenir immédiat, en ce qui concerne leurs salaires et leurs conditions de travail. La même opération est en cours pour le secteur jardinage de l'usine. Le chef actuel va créer une entreprise qui reprendrait la vingtaine de jardiniers. Ils seraient licenciés par AI et signeraient avec leur nouveau patron un nouveau contrat de travail.

Voilà comment la famille

Durand se débarrasse des salariés, et plusieurs centaines d'autres pourraient connaître le même sort peu enviable. Car la direction veut mettre en place un vaste plan de mobilité et de mutations dans l'entreprise avec, en cas de refus, le licenciement.

À ce plan destructeur d'emplois, s'ajoutent le blocage des salaires depuis 2000, la dégringolade de la prime d'intéressement et de la participation aux bénéfices. Alors que celle-ci s'élevait jusqu'à 1 500 euros il y a quelques années, elle a atteint en 2004 la somme royale de... 8 euros ! Cette année, la prime d'intéressement sera calculée en fonction de l'objectif de gains de productivité fixé par la direction. La prime augmentera donc si la masse salariale diminue...

Face à ce rouleau compresseur de mesures antiouvrières, parmi les salarié(e)s d'Arc International la peur et l'inquiétude dominent, même si le ressentiment et la colère rentrée contre la famille Durand existent aussi. Il faudra pourtant bien recourir à la lutte pour obliger la famille Durand à prendre sur ses profits et sa fortune afin de garantir les emplois et les revenus de tous.

Correspondant local

Samedi 14, dimanche 15 et lundi 16 mai
(Week-end de la Pentecôte)

La fête de Lutte Ouvrière à Presles (Val-d'Oise)

La fête sera ouverte le samedi 14 mai dès 9 heures du matin, sans interruption jusqu'au dimanche 15 à 22 heures et le lundi de 9 heures à 20 heures.

Raffarin va, paraît-il à l'heure où nous écrivons, intervenir sur le problème du lundi de la Pentecôte, pour répondre aux oppositions des travailleurs et des milieux syndicalistes.

En effet, il est pour le moins injustifié, sinon franchement ignoble, que ce ne soit qu'aux travailleurs qu'on demande de subvenir aux carences de l'État en ce qui concerne le bien-être et même la survie des personnes âgées.

Les travailleurs devront donner une journée de travail gratuite à l'État ou à leur employeur.

Les professions libérales, pour ne citer qu'elles, n'auront rien à verser. La solidarité s'arrête à la porte des médecins, des avocats et de bien d'autres.

Cela soulève d'autant plus de protestations que, cette année, le week-end de la Pentecôte était le seul week-end prolongé.

En ce qui concerne Lutte Ouvrière, cela devrait supprimer un jour de notre fête et donc l'amputer d'une large partie de son public et surtout de ceux qui traditionnellement viennent de loin.

Mais nous n'avons pas voulu baisser les bras et c'est pourquoi notre fête ouvrira quand même durant trois jours, les samedi 14, dimanche 15 et lundi 16 mai.

Nous ferons ce geste pour contribuer à nous opposer à Raffarin, avec tous ceux qui vont combattre cette mesure, en faisant grève par exemple.

La fête commencera le samedi 14 à 9 heures du matin. La première navette gratuite partira du métro Saint-Denis-Université à 8 h 30.

Nous avons déjà parlé des

innovations de la fête. La première que nos amis rencontreront en entrant, c'est le Village médiéval. Des chevaliers en combat, des ménestrels, des cracheurs de feu, des jongleurs, des forgerons et des tailleurs de pierre du Moyen Âge et, bien sûr, la nourriture qui va avec : des brochettes de bœuf grillé, du petit salé aux lentilles – à l'époque, pour conserver la viande on ne connaissait que le sel –, des sardines grillées, des crêpes au sarrasin avec des saucisses grillées, des chaudrons de soupe au chou. Et, côté boissons, non seulement du vin accompagnant la nourriture, mais des boissons médiévales : hypocras, claret, hydromel et, bien sûr, la cervoise héritée des Gaulois.

À côté, le Carrousel de la connaissance les emmènera sans fatigue visiter les Sept merveilles du monde. Visiter, c'est beaucoup dire puisqu'elles n'existent plus, à

part une seule, mais apprendre qui les a choisies, pourquoi, à quelle époque et ce qu'elles étaient. Car si on parle souvent de ces Sept merveilles, bien peu sont capables d'en citer plus d'une. Là, en 45 mn, sans bouger de votre siège, vous saurez tout et vous en ferez le tour.

Quelques pas plus loin, s'ils ne sont pas arrêtés par un groupe de chanteurs dans les allées, nos amis arriveront à la Cité des sciences, modernisée, où de nombreux présentateurs parleront, dans cinq ou six endroits de cet immense chapiteau, de leur spécialité scientifique en faisant des démonstrations devant les spectateurs.

À peine sortis, et vous trouverez les deux cinémas permanents. Nous pouvons déjà vous donner une première liste des films qui seront projetés : *Vera Drake* de Mike Leigh, *Just a kiss* de Ken Loach, *Carnets de voyage* de Walter Sales, *Rosenstrasse* de Margarethe

Von Trotta, *Molaade* de Sembene Ousmane, *La vie est un miracle* de Kusturica, *The agronomist* de Jonathan Demme, *Quand la mer monte* de Yolande Moreau et Gilles Porte, *Mémoires d'un saccage* de F. Solanas, *Chers camarades* de Gérard Vidal, *Shrek 2*.

En continuant, vos yeux seront attirés par la cime des arbres. Des passerelles de corde oscillantes, des aventuriers engagés sur un tronc d'arbre suspendu à des cordes, c'est le peuple des arbres. Vous serez en face ou plutôt en-dessous du Village dans les arbres. Vous pourrez y aller, l'entrée est libre. Il vous suffira d'écouter quelques recommandations et de revêtir un harnais qui vous maintiendra, si vous ratez la branche que vous visiez. Autrement dit, des émotions fortes sans aucun risque et, à l'arrivée, vous serez fier de l'avoir fait. D'ailleurs vous ne demanderez qu'une chose : recommencer !

Des débats

Si vous le souhaitez vous pourrez assister à des débats, car des auteurs, des personnes connues pour leur action dans différents domaines seront présents à la fête. Parmi eux : Jean-Luc Einaudi, Roger Lenglet, Jean-Jacques Marie, Nicolas Offenstadt, Patrick Pelloux, Pierre Vidal-Naquet, Fadela Amara, Gérard Delteil, Dominique Decèze, Marie-Laure Dufresne-Castets, Isabelle Gillette, Anne de Loisy, François Mayle, Pierre Roy, Gérard Vidal, Daniel Grason et Bernard Massera.

Des forums politiques

De nombreux débats, dont un LO-LCR, sur différents sujets politiques seront organisés dans le cadre de notre fête. Ils seront présentés par Lutte Ouvrière ou par les groupes politiques, de France et de nombreux pays étrangers présents à la fête, invités qui ont ainsi la possibilité de défendre leur point de vue même s'il est opposé à celui de Lutte Ouvrière, et à apporter ainsi leur contribution.

Pour commander votre carte d'entrée !

Vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la fête au prix de 12 euros en écrivant à :

LUTTE OUVRIÈRE- BP 233- 75865 PARIS CEDEX 18

Indiquer le nombre de cartes demandées et joindre un chèque du montant voulu (12 euros par carte, 4 euros par bon de réduction) à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

Au Grand Podium

Samedi
OCHO Y MEDIA

Salsa

MË-SAGES

Soul music, funk, blues

SALLY NYOLO

Voix et rythmes
du Cameroun

Au Petit Théâtre

Jef Sicard et Richard Raux

en quintet « Hommage
à Eric Dolphy », be-freebop

La chorale des Sans-Nom

chants de luttes

Marjolaine

duo chanson

Gadjodrom

Et puis, dans toute la fête, des animations à tous les bouts d'allées. En particulier à la guinguette, devant le château et d'innombrables stands où vous ferez connaissance avec les plats régionaux français et la cuisine internationale : de la cuisine Tex-Mex à la cuisine orientale ou espagnole, et nous en oublions sûrement, mais nous vous laissons le plaisir de la découverte pour le reste.

Alors, à bientôt maintenant. N'oubliez pas d'acheter votre carte et vos bons de réduction. Et au samedi 14 mai à 9 heures !

Dimanche

XAVIER LACOUTURE

L'humour pour centre
de gravité

PARIS-COMBO

Swing et jazzy

LES BLAIREAUX

Chanson française festive

swing manouche

Les 400 coups

rock rigolo

Koumbohé

jazz inspiré de musiques
populaires

Les Princes Chameaux

chanson n'roll

Lundi

SIMONE TASSIMOT

La chanson de
Serge Gainsbourg

« **Vive la Commune !** »

Une pièce d'humour écrite
et interprétée par

MARIANNE SERGENT

Yéli Foli

dances et musiques
traditionnelles
d'Afrique de l'Ouest

Les Belles Hélène

d'après l'opérette d'Offenbach

Midnight Jokers

standards rock

Pour se rendre à la fête

Navettes d'autocars gratuits : des navettes spéciales et gratuites de bus partent de la station de métro Saint-Denis-Université (terminus de la ligne 13) jusqu'à l'entrée de la fête :

- le samedi 14 mai à partir de 8h30
- le dimanche 15 mai à partir de 8h
- le lundi 16 mai à partir de 8h

Départs toutes les vingt minutes environ
Retours assurés.

Trains (payants) : de la gare du Nord à la gare de Presles (prendre la direction Persan-Beaumont par Montsoult). Départ environ toutes les heures. Durée du trajet : 37 mn. La gare de Presles est à 900m de la fête.

Voiture : prendre l'autoroute A1 depuis Porte de la Chapelle, puis la sortie n° 3 et la N1 vers Beauvais. À 20 km, prendre à droite la D78 vers Presles où le parcours est fléché. Cependant le stationnement dans la petite ville de Presles est très difficile et nous conseillons de prendre les transports en commun pour, en plus, éviter les nuisances pour les Preslois.

Départs de province : de nombreux voyages collectifs sont organisés à partir de différentes villes. Nous en publierons la liste dès que possible, mais on peut, dès à présent, se renseigner auprès de nos camarades locaux.

Allocutions d'Arlette Laguiller

au Grand Podium

Samedi 14 mai à 17 h, Dimanche 15 mai à 15 h
et Lundi 16 mai à 15 h

Tout savoir sur la fête
Sur internet : fete.lutte-ouvriere.org